



SOCIETE GRANULATS VICAT

DOCUMENT 2

**RESUME NON TECHNIQUE
DE L'ETUDE D'IMPACT**

CARRIERE DE LA GUARDIA

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES (06)

COMMUNE DE LA TOUR

Lieux-dits « *Pissarella* », « *Vignes de la Tour* », « *Eusiera* » & « *La Giba* »

MAI 2012

SOMMAIRE DU RESUME NON TECHNIQUE

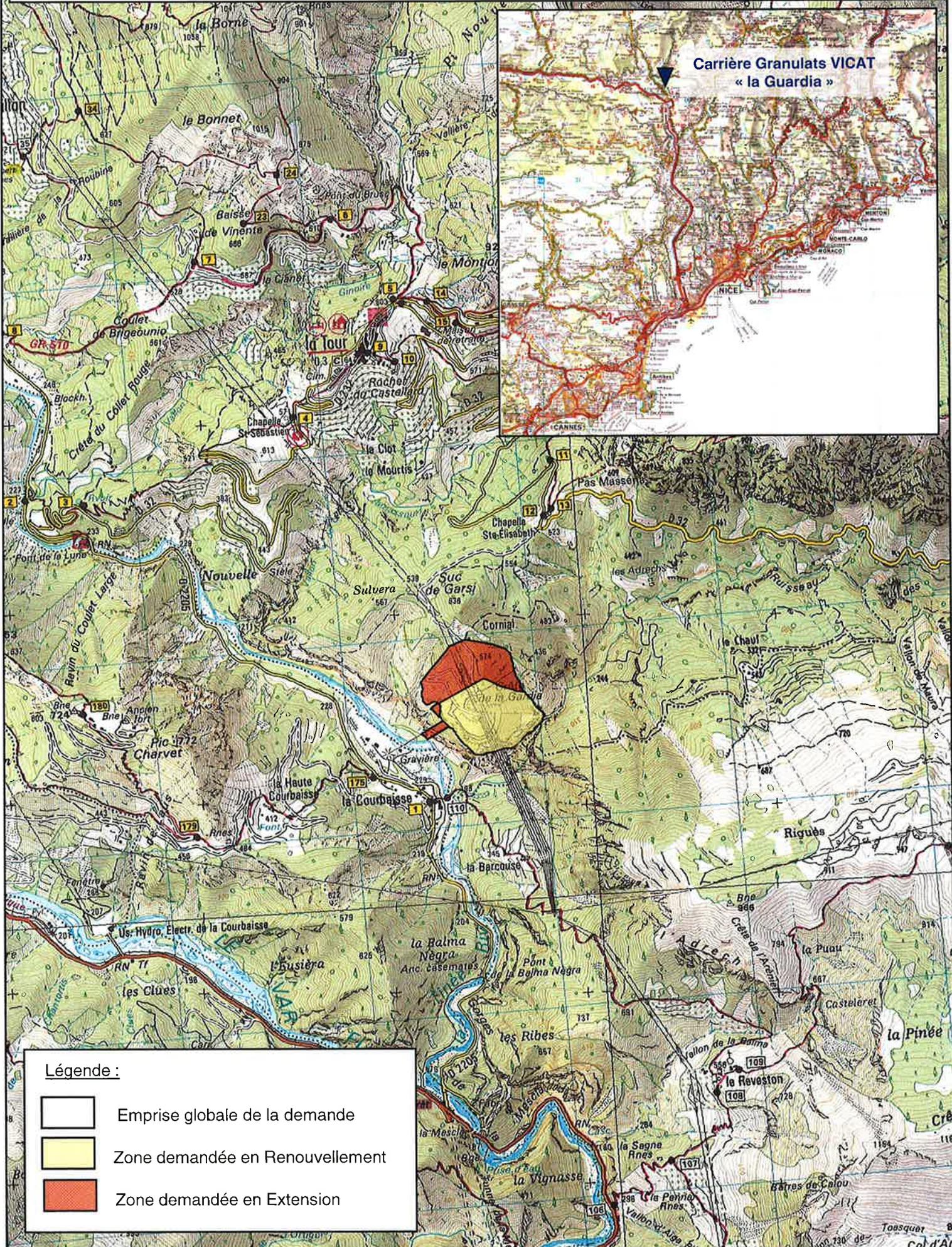
	<u>PAGES</u>
PREAMBULE	1
I – ETAT INITIAL	2
I.1. - Situation géographique	2
I.2. - Paysage local & Occupation des sols	2
I.3. - Milieu naturel	3
I.4. - Nature du sol et du sous-sol	4
I.5. – Hydrologie	5
I.6. – Hydraulique	6
I.7. - Hydrogéologie	6
I.8. - Climatologie	7
I.9. - Circulation et conditions de desserte	8
I.10. – Bien matériels	8
I.11. – Patrimoine culturel & touristique	9
I.12. - Activités humaines	9
I.13. – Commodité du voisinage et santé publique	10
II – DESCRIPTIF GENERAL DU MODE D’EXPLOITATION	12
II.1. - Méthode d’exploitation	12
III – IMPACT DE LA CARRIERE SUR L’ENVIRONNEMENT	15
III.1. – Impact visuel et paysager	15
III.2. - Modification de l’occupation des sols	16
III.3. - Effets sur les milieux naturels	17
III.4. - Impacts sur les eaux superficielles et souterraines	18
III.5. - Impacts sur la morphologie et la stabilité des terrains	22
III.6. – Effets sur les biens matériels : Impact sur les lignes hautes tension	23
III.7. – Impact sur le voisinage	24
IV – MOTIVATIONS DU PROJET	26
IV.1. – Motivations géographique & historique	27
IV.2. – Motivations vis-à-vis de la maîtrise foncière	27
IV.3. – Motivations socio -économiques	27
IV.4. – Motivations Environnementales	29
IV.5. – Raisons pour lesquelles le pétitionnaire n’a pas retenu d’autres sites	31
V – MESURES PRISES POUR LIMITER LES EFFETS DE LA CARRIERE	33
V.1. – Intégration dans le paysage	33
V.2. – Préservation de la faune et de la flore	34
V.3. – Eaux et sols	35
V.4. – Préservation des biens matériels	36
V.5. – Le bruit	36
V.6. – Les vibrations	37
V.7. – Les poussières	37
V.8. – Mesures prévues pour l’utilisation rationnelle de l’énergie	38
VI – EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES	39
VII – REMISE EN ETAT	40
VII.1. - Projet global de réaménagement	40
VII.2. - Mesure de protection du site	41



CARTE DE LOCALISATION

Echelle : 1 / 25 000

Source : IGN 3641 ET



PREAMBULE

Conformément au Code de l'Environnement, Livre V, Titre I, Articles L.511-1 et suivants, relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), ce document constitue le RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT nécessaire à la procédure d'autorisation.

La Société GRANULATS VICAT exploite depuis plus de 20 ans un gisement de roche massive calcaire de qualité pour la production de granulats.

Cette carrière est actuellement autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 24 Mai 1996, sur le territoire de la commune de LA TOUR, pour une superficie de **14 ha 88 a 56 ca.**

L'extraction des matériaux calcaires est réalisée par tirs de mine.

Les matériaux abattus sont récupérés en pied de front à la pelle hydraulique et transportés par tombereaux en direction du poste de traitement primaire -situé sur la carrière- comprenant scalpage et concassage.

Les matériaux ainsi traités sont ensuite convoyés par transporteur à bande installé dans une galerie jusqu'à un puits creusé dans la roche permettant l'acheminement des matériaux jusqu'aux installations de traitement secondaire de la Société Granulats VICAT situées dans la vallée de la Tinée. Cette installation fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'autorisation spécifique en date du 25 Mars 1996, complété par l'Arrêté Préfectoral du 3 février 2012.

Après commercialisation, les produits finis vont alimenter le marché de la bande côtière et le bassin de vie de Nice plus particulièrement. Les granulats sont employés à des usages nobles : bétons hydrauliques et granulats pour chaussées principalement.

L'objet de la présente demande consiste en :

- **un renouvellement** de l'autorisation de la carrière de roche massive calcaire sur la commune de LA TOUR, pour une superficie de **14 ha 88 a 56 ca.**
- **une extension** de cette carrière sur la commune de LA TOUR, sur une superficie de **11 ha 09 a 84 ca.**
- **un renouvellement** de l'autorisation pour **l'installation primaire de concassage.**

Cette autorisation est sollicitée pour une durée de **30 ans.**

La demande d'autorisation de renouvellement et d'extension s'inscrit dans la continuité de l'autorisation antérieure définie par l'Arrêté Préfectoral du 24 mai 1996 arrivant à échéance le 18 août 2017.

La production moyenne envisagée est comme par le passé, de 1 200 000 t/an, pour une production maximum de 1 500 000 t/an, ce qui représente environ **45 000 000 tonnes** de matériaux.



LOCALISATION DE LA DEMANDE ET OCCUPATION DES SOLS



Légende:

-  Emprise de la demande
-  Zone demandée en Extension

Vue aérienne : Etat des lieux 2005

Echelle: 1/ 10 000

I – ETAT INITIAL

I.1. - Situation géographique

La carrière dite de « *La Guardia* » est située en région Provence Alpes Cote d'Azur (P.A.C.A.), dans le département des Alpes-Maritimes à environ :

- 40 km au Nord de NICE
- 48 km au Nord-Est d'ANTIBES
- 55 km au Nord-Ouest de MONACO
- 59 km au Nord-Est de CANNES

La carrière sise sur la bordure externe du massif alpin, domine la Vallée de la Tinée à l'Est, ainsi que le Vallon des Carbonnières au Sud, d'environ 200 m.

Plus précisément, elle est implantée au Sud-Est de la commune de La Tour, aux lieux-dits « *Pissarella* », « *Vignes de la Tour* », « *Eusiera* » & « *La Giba* ».

La zone d'extension est située au Nord Ouest de la carrière actuelle. La topographie y varie de 530m NGF en partie sommitale (au Nord) jusqu'à 350m NGF (le carreau actuel de la carrière).

Le site est accessible depuis la Vallée de la Tinée par la Route Départementale 2205 qui longe la rivière Tinée, puis par la R.D. n°32 permettant l'accès au village de La Tour. L'accès à l'exploitation s'effectue par une voie communale quittant la R.D. n°32 au niveau de la Chapelle Sainte Elisabeth.

I.2. - Paysage local & Occupation des sols

Le site est situé à environ 2 km au Nord de la confluence entre le Var et la Tinée et à environ 1,5km à vol d'oiseau au Sud du village de la Tour-sur-Tinée.

La carrière de « *La Guardia* » est localisée à l'interface de plusieurs entités paysagères :

- la vallée de la Tinée qu'elle domine
- la vallée « secondaire » du ruisseau des Carbonnières
- les reliefs boisés

L'exploitation qui s'effectue à flanc de coteaux s'ouvre en direction du Sud, pour dominer la Vallée de la Tinée et le Hameau de la Courbaisse (panorama ci-contre).

Cette situation offre une grande richesse paysagère, où la végétation clairsemée et gracile des pelouses sèches, des crêtes et des escarpements rocheux recuits de soleil se mêle aux forêts plus épaisses.

Paysage local : Carrière de la GUARDIA

Vallée du ruisseau des
Carbonnières

Village de la Tour

Suc de Garsi

Crête de l'Albania



Décembre 2006

Zone d'extraction actuelle

Crête de l'Albania

Suc de
Garsi

Vallée du
ruisseau des
Carbonnières



Août 2006

Vues depuis le lieu-dit « Haute Courbaise »

Le site comprend deux grandes unités constituées chacune d'une faune et d'une flore spécifiques :

- A l'Est de la crête de « La Guardia » (Nord de la zone actuellement exploitée), on trouve un vallon fortement pentu constitué de marnes avec dalles et blocs rocheux, essentiellement colonisé par une forêt de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
- Le versant Sud de la crête, en partie exploité, présente une formation plus chaude, dominée par les espèces herbacées xérophiles et les ligneux nains (pelouse à chaméphytes ligneux).

I.3. - Milieu naturel

L'expertise Faune / Flore a été réalisée par la Société ECO-MED en 2005, 2006 et 2009. Des études floristiques et faunistiques complémentaires ont été réalisées d'Avril à Juillet 2010, au niveau de la piste d'accès à la zone d'extension projetée, par les Sociétés VICAT et INSECTA.

De manière générale, la flore du site ne présente pas d'originalité particulière. Au total, 209 espèces ont été recensées sur le site. Dans le contexte biogéographique régional, caractérisé par une biodiversité élevée, cet effectif est faible, mais peut s'expliquer par la grande homogénéité des milieux.

Aucune espèce végétale protégée en France ou en région PACA ou encore à statut de menace fort n'a été observée dans la zone d'étude (projet de carrière et piste d'accès).

En ce qui concerne la faune, deux groupes présentent des enjeux notables sur la zone d'étude :

- les insectes : au total, deux espèces d'insectes strictement protégées ont été inventoriées sur la zone d'inventaire, mais en dehors du projet d'extension.

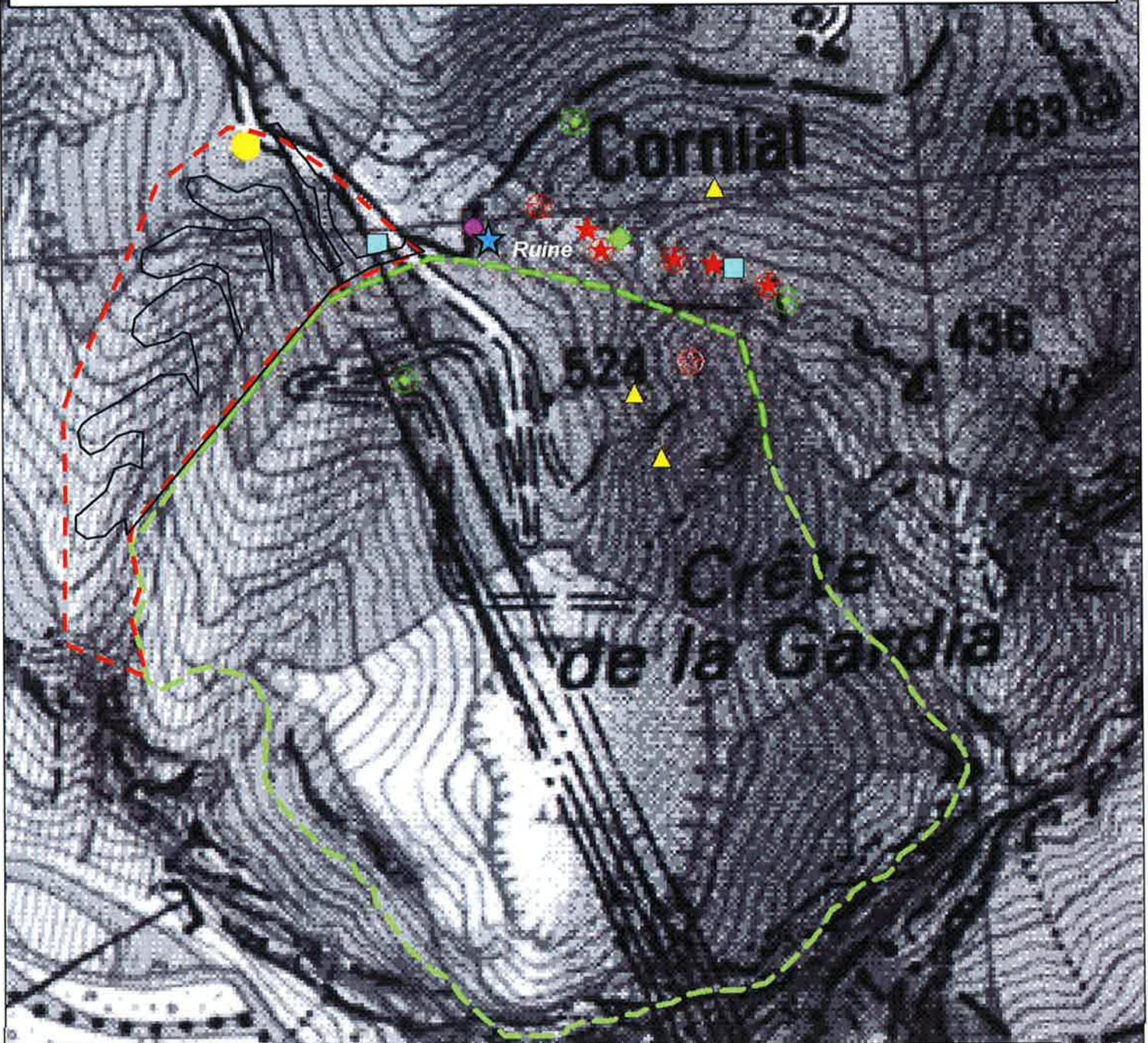
- Le Damier de la succise, bien représentée en région PACA,



- la Diane, plus dispersée qui représente un enjeu de conservation patrimoniale à intégrer avec davantage d'attention bien que son enjeu de conservation soit modéré à l'échelle locale (Tinée).

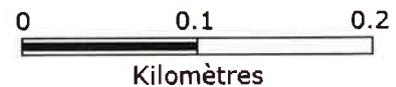


- **les reptiles** (site hébergeant des espèces protégées de faible enjeu conservatoire, mais en limite de leur aire de répartition naturelle : la Tarente de Maurétanie et la Couleuvre de Montpellier).



Légende :

Périmètre de l'emprise



Ophrys vetula

Diane (*Zerynthia polyxena*) : papillon en vol

Diane : plante-hôte non exploitée

Diane : plante-hôte et chenille

Damier de la succise (*Euphydryas aurinia provincialis*) : papillon en vol

Damier de la succise : plante-hôte

Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) : habitat favorable

Azuré des orpins (*Scolitantides orion*) : papillon en vol

Rhinolophus hipposideros

Emprise de la future piste

Zone d'étude complémentaire

En ce qui concerne les Chauves-souris, 9 individus de petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) étaient présents dans la ruine à proximité de l'emprise Nord du projet, le 8 Juillet 2010. Cette espèce est protégée en France et inscrite aux annexes 2 et 4 de la directive Habitats.

Les espèces faunistique protégées n'ont pas été contactées dans l'emprise du projet de carrière, mais à proximité : l'impact de l'activité sur cette faune remarquable sera par conséquent modéré.

I.4. - Nature du sol et du sous-sol

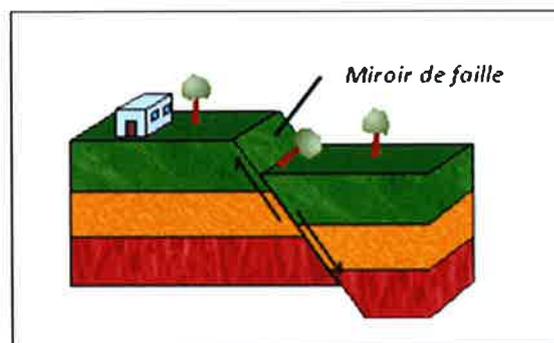
Le gisement exploité sur le site de « *La Guardia* » correspond à des calcaires mis en place au Jurassique et Crétacé (Ere secondaire). Les formations géologiques exploités, d'environ 300 m de puissance, se trouve sous une épaisseur moyenne de 10 cm de couverture végétale et argileuse sur les zones d'extension.

Les couches géologiques du secteur inscrites au sein de la retombée Nord-Est de l'anticlinal de La Courbaisse plongent globalement de 30° vers le Nord-Est.

La Tectonique affecte les horizons calcaires de la carrière de « *La Guardia* » par un certain nombre de failles présentant des orientations ainsi que des jeux variés.

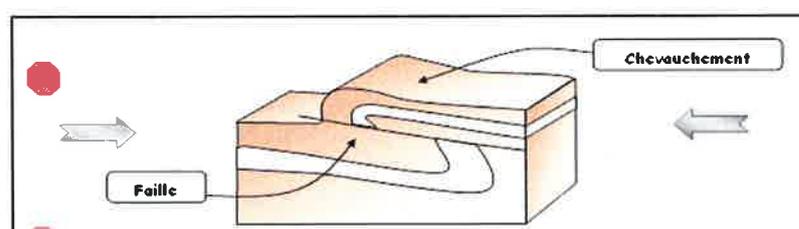
Ces accidents sont de trois types :

- Les accidents à jeu normal



Faille normale

- Les accidents chevauchant



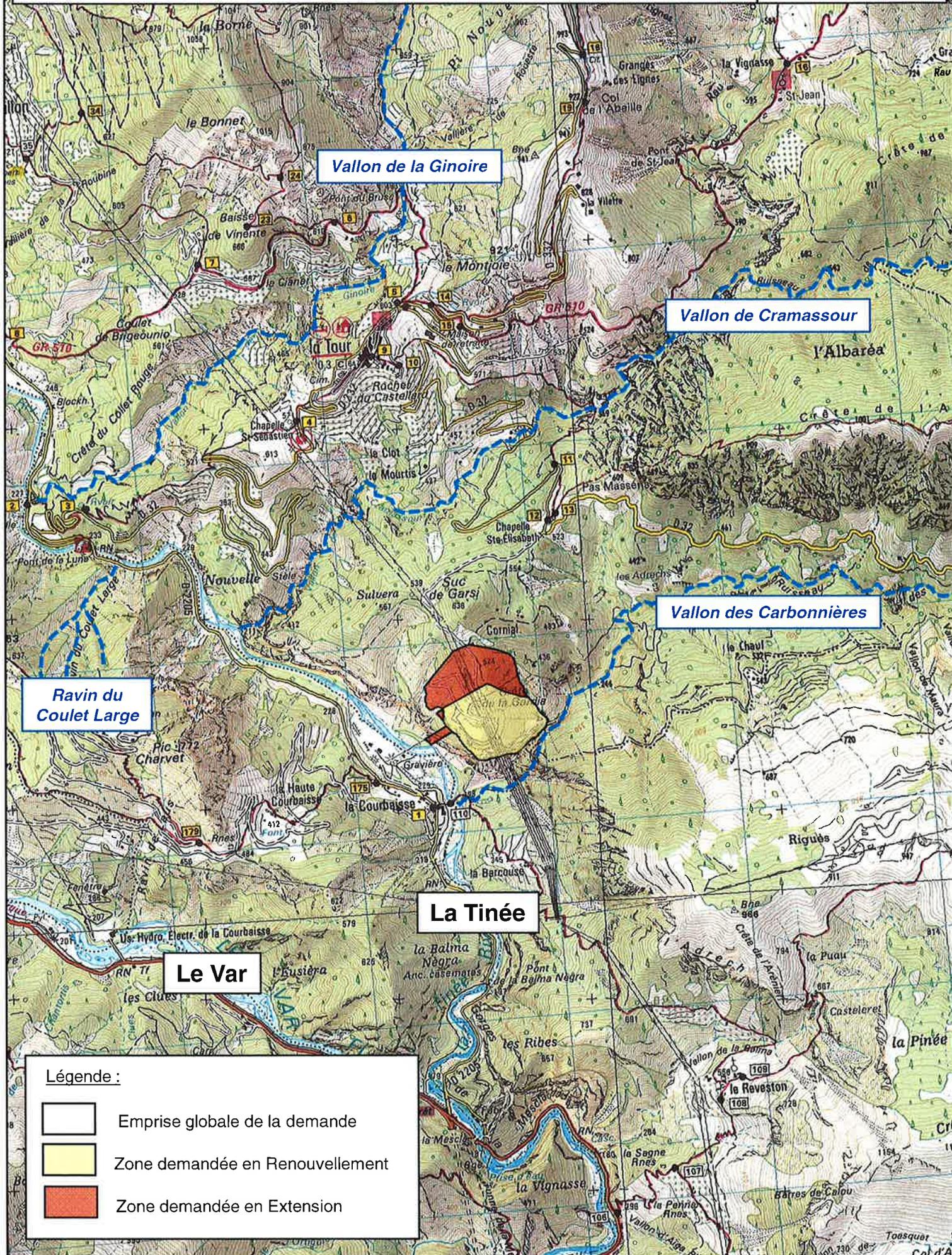
Chevauchement



Réseau hydrographique local

Echelle : 1 / 25 000

Source : IGN 3641 ET



Vallon de la Ginoire

Vallon de Cramassour

Vallon des Carbonnières

Ravin du Coulet Large

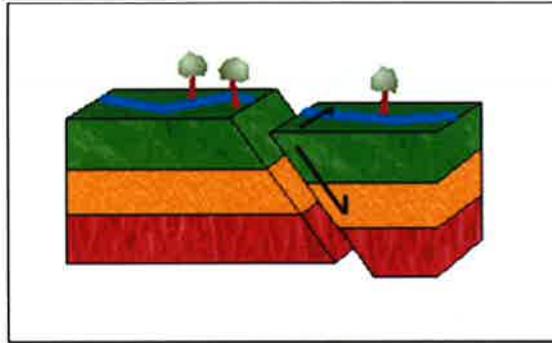
La Tinée

Le Var

Légende :

-  Emprise globale de la demande
-  Zone demandée en Renouveau
-  Zone demandée en Extension

- Les cassures obliques



Faille oblique

I.5. – Hydrologie

Le site est inscrit dans le bassin versant de la Tinée qui couvre une superficie de 705 km².

Au sein du Parc National du Mercantour, la Tinée prend sa source à 2 652 m d'altitude sur le versant Sud-Est de la Cime de la Bonette. Les deux tiers de son cours s'inscrivent en zone centrale et périphérique du Parc, aussi elle y draine les eaux issues du Massif du Ténibre (3 031m) à l'Est, et les Massifs de Pal (2 818 m) et du Mounier (2 817 m) à l'Ouest.

Au niveau de la zone d'étude, la Tinée draine en rive gauche :

- Le ruisseau des Carbonnières, situé au pied de la carrière, au Sud
- Trois thalwegs qui drainent le massif de la Guardia et de Sulvera
- Le Vallon de Cramassour
- Le Vallon de la Ginoire.

En rive droite :

- Le ravin du Coulet Large en aval du Pont de la Lune
- Le vallon de la Clapière en aval de la Commune de Roussillon

Le plan ci-contre expose le réseau hydrographique au droit de la carrière.

I.6. – Hydraulique

- Écoulement des eaux de surface

Le régime hydrologique de la Tinée est caractérisé par une saison de hautes eaux, lors de la fonte des neiges et un maximum secondaire dû aux pluies.

La montée printanière des eaux débute fin avril. Cette phase est suivie d'un étiage estival accentué, du fait de la rareté des résidus neigeux, de la faible pluviométrie et de l'absence de glaciers alimentant les torrents en amont.

Les violentes pluies automnales entraînent ensuite un maximum secondaire, avec des crues importantes. Enfin, l'étiage hivernal y est très marqué lorsque l'essentiel des précipitations se fait sous forme neigeuse.

- Qualité des eaux de la Tinée

Les paramètres analysés, à l'aval de la carrière et des installations de traitement plus particulièrement, reflètent des eaux de bonne qualité.

La qualité des eaux, au niveau du secteur étudié, est en catégorie 1A : eau de bonne qualité, sans pollution significative.

On note toutefois des valeurs moyennes pour les altérations par les micro-organismes ainsi que pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). La qualité médiocre de l'altération par les micro-organismes se retrouve de façon récurrente tout au long de la Tinée depuis l'aval de Saint Etienne-sur-Tinée.

Dans le secteur étudié, l'origine probable des HAP semble être liée à la circulation routière (combustion de carburant automobile) sur la R.D. 2205 qui surplombe immédiatement la Tinée en rive droite.

I.7. - Hydrogéologie

Les résurgences sont peu nombreuses aux abords du projet de carrière et les écoulements souterrains semblent se faire majoritairement en direction du Nord-Est vers l'intérieur du massif.

La formation exploitée par la carrière - relativement argileuse et peu perméable - présente un réseau de fractures souvent comblé par des argiles, des produits d'altération ou de la calcite de recristallisation. Les écoulements se font alors majoritairement à la faveur des interfaces bancs marno-calcaires / lits argileux en direction du Nord-Est selon le pendage des couches.

Dans la formation sous-jacente, la mauvaise alimentation en eau du réseau de fractures et son comblement par les argiles et les produits d'altération conduisent à un faible développement de l'aquifère au niveau de la carrière. Localement l'intérêt hydrologique y est limité.

Localisation des captages AEP du secteur



Ainsi, dans le secteur étudié, c'est la nappe alluviale de la Tinée, bien que peu puissante, qui constitue la ressource en eau la plus importante.

Cette nappe est alimentée directement et en quasi totalité par les rivières, accessoirement, par des apports des massifs latéraux.

Les éboulis de pente présentent également des circulations d'eau, mais n'offrent pas de réserve propre très importante.

En ce qui concerne les captages A.E.P. du secteur :

La carrière (cote 530 m NGF à 250 m NGF) n'est en relation avec aucun des captages exploités pour l'adduction d'eau potable.

Sur le site de la carrière, le pendage des couches orienté en direction du Nord-Est draine les eaux d'infiltration vers l'intérieur du massif plutôt que vers la Vallée de la Tinée.

Par ailleurs, les failles présentes sur le site ne mettent pas en relation les eaux transitant par la carrière avec les aquifères exploités pour l'adduction d'eau du fait de leurs orientations, leurs extensions ou de la position relative du captage vis-à-vis du site et du réseau de faille.

Ainsi, la ressource en eau exploitée pour l'adduction d'eau potable n'est pas influencée par l'activité de carrière sur le site de « *La Guardia* ».

I.8. - Climatologie

Le climat du secteur de LA TOUR est caractérisé par des précipitations étalées tout au long de l'année (avec des maxima au Printemps et à l'Automne), des hivers longs et froids, où la neige et le brouillard sont fréquents, ainsi que par des écarts de températures élevés entre l'Été et l'Hiver.

En ce qui concerne le régime des vents, ils sont de secteur Nord-Est et Sud-Ouest et présentent des vitesses modérées, toujours inférieures à 8 m/s.

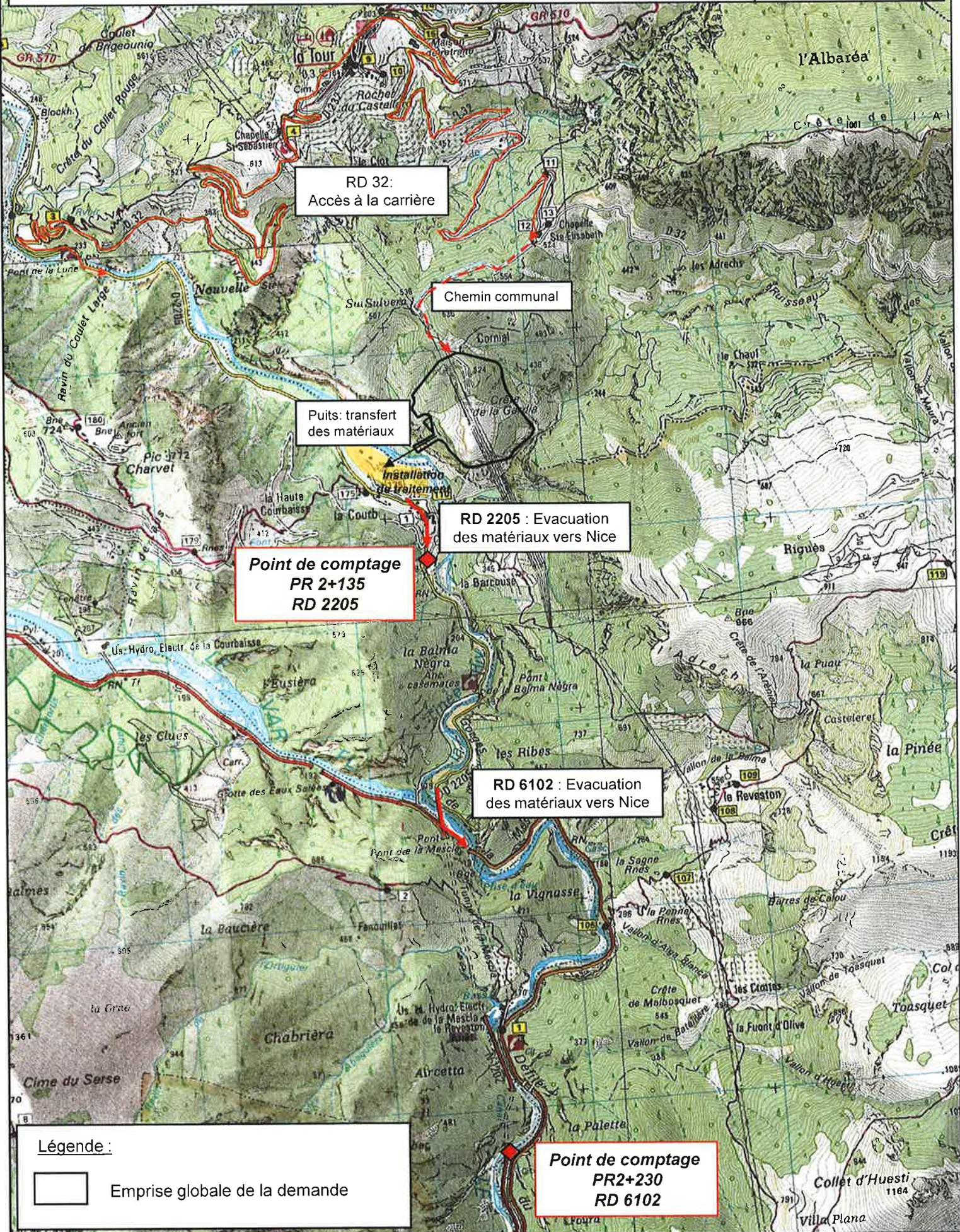
Le climat peut donc être qualifié de méditerranéen de montagne (doux et tempéré).



Trafic routier et conditions de desserte de la carrière

Echelle : 1 / 25 000

Source : IGN 3641 ET
IGN 3642 ET
IGN 3741 ET



I.9. - Circulation et conditions de desserte

L'accès au site se fait pour le personnel, depuis la Vallée de la Tinée, à partir de la route départementale n° 2205, puis par la route départementale 32 via le village de la Tour.

Les matériaux extraits sur la carrière sont convoyés vers les installations de traitement de la société située en contrebas le long de la Tinée, par un puits.

Après traitement, les matériaux commercialisés sont évacués par voie routière via la R.D. 2205, puis la R.D. 6102 en direction de Nice à partir des installations de traitement dans la vallée, comme figuré sur le plan ci-contre.

Aussi, la carrière contribue à 10.5 % du trafic total de la R.D. 2205 et 5.8 % du trafic total de la R.D. 6102 (en considérant que l'ensemble du tonnage extrait est convoyé vers NICE).

I.10. – Bien matériels

Les zones d'extraction de matériaux visées par la présente demande d'exploitation de carrière, ne comportent pas sur leur emprise de :

- canalisation de gaz
- réseau de télécommunication
- canalisation d'eau ou d'assainissement
- chemin rural
- autres servitudes.

Ainsi, l'exploitation de la carrière sur les zones demandées en renouvellement et extension n'engendrera pas d'impact sur ce type de servitude.

Toutefois, le site se trouve au droit du tracé de deux lignes Haute-Tension :

- La ligne HT Bancairon – Lingostière de 150 kV
- La ligne HT Bancairon – Plan du Var de 63 kV

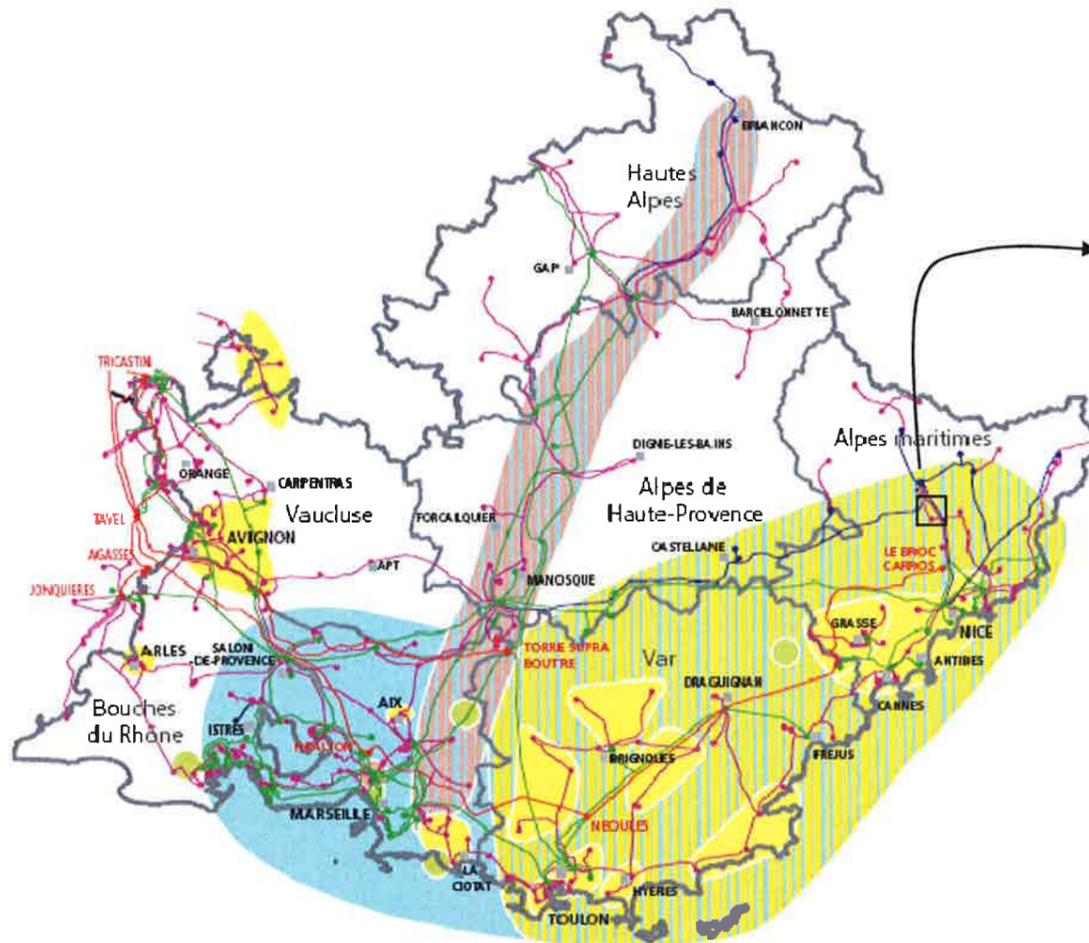
L'extraction complète du gisement nécessitera le déplacement de ces deux lignes au cours de l'exploitation. Pour ce faire, les études techniques, le pilotage des études et l'exécution des travaux ont été confiées à la Société RTE (Réseau de Transport Electrique – Services Techniques d'Electricité de France) habilitée à ce genre de travaux.

Plusieurs conventions ont été signées entre la SOCIETE AZUREENNE DE GRANULATS (devenue la Société Granulats VICAT au 31 décembre 2011) et RTE à cet effet.

Les travaux seront mis en œuvre au cours de la première phase quinquennale.

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

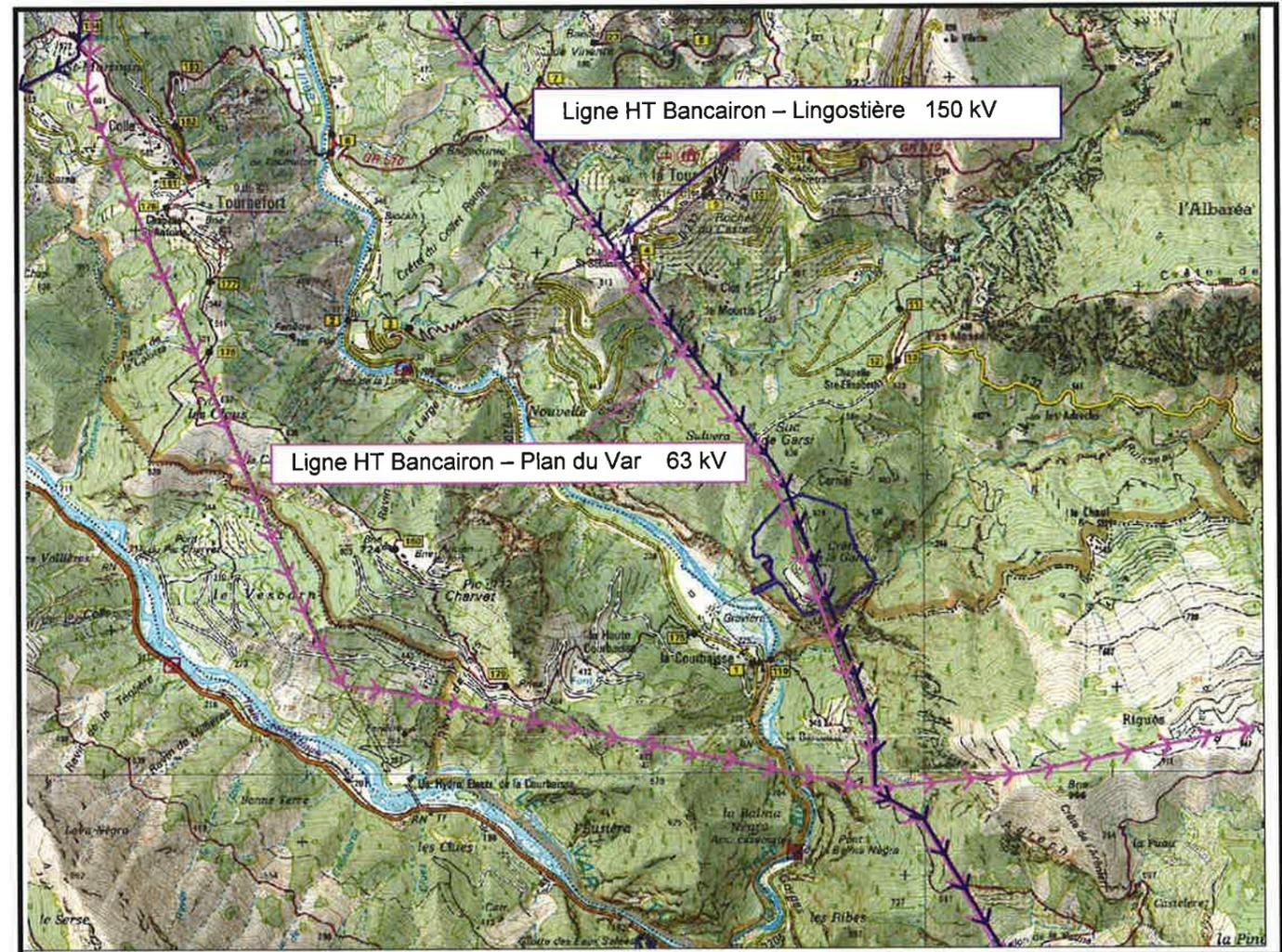
CARTE REGIONALE DES ZONES SENSIBLES, DES POSTES ET LIAISONS ELECTRIQUES



ZONES DE FRAGILITÉS ELECTRIQUES AYANT POUR ORIGINE	POSTES ET LIAISONS
la sécurité d'alimentation	400 kV
le maintien en condition opérationnelle	225 kV
le raccordement client	150 kV
la performance technique et économique du système	90 kV
	63 kV
	< 63 kV

0 80 160 Kilomètres

Localisation des deux lignes électriques haute-tension concernées par le projet



- Emprise de la carrière
- Liaisons 150kV
- Liaisons 63 kV

I.11. – Patrimoine culturel & touristique

Les terrains, objet de la demande, ne sont concernés par aucune mesure de protection des monuments historiques, ni par aucun site inscrit ou classé.

Il n'y a pas de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) sur les Communes de La Tour-sur-Tinée, Utelle et Tournefort.

Il n'y a pas d'édifice ayant reçu le label « Patrimoine XX^{ème} siècle » sur l'emprise de la carrière ou à proximité.

I.12. - Activités humaines

La commune de LA TOUR qui compte 424 habitants (recensement valeur INSEE 2009) est un village perché dominant la vallée de la Tinée. Bien qu'étant un village de montagne (680 m d'altitude). La commune de LA TOUR présente une allure plus provençale qu'alpine.

Sur l'ensemble des actifs, 36,3 % travaillent et résident sur la commune en 2007.

On observe ainsi que :

- le secteur I absorbe 17 % des actifs
- le secteur II absorbe 41 % des actifs
- le secteur III absorbe 42 % des actifs de la commune

plus précisément sur l'ensemble des actifs résidant sur la commune :

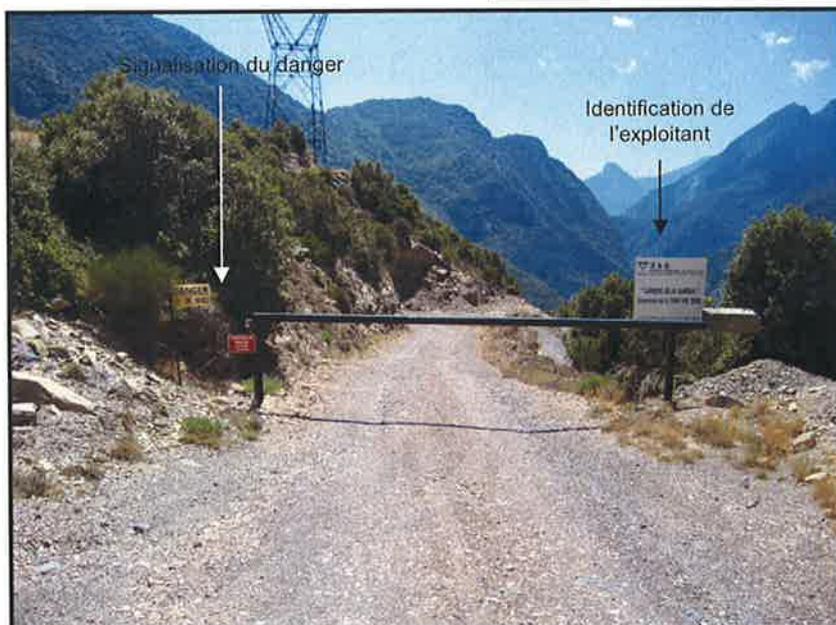
- 17,2 % ont une activité en rapport avec l'agriculture
- 10,3 % ont une activité liée à l'industrie
- 31 % ont une activité liée à la construction et sont par conséquent en liaison direct ou indirecte avec l'activité d'extraction de matériaux
- 41,5 % travaillent dans le secteur tertiaire.

Accès à la carrière



Accès à la carrière à partir de la RD 32

Barrière interdisant l'accès au site au niveau de la RD 32

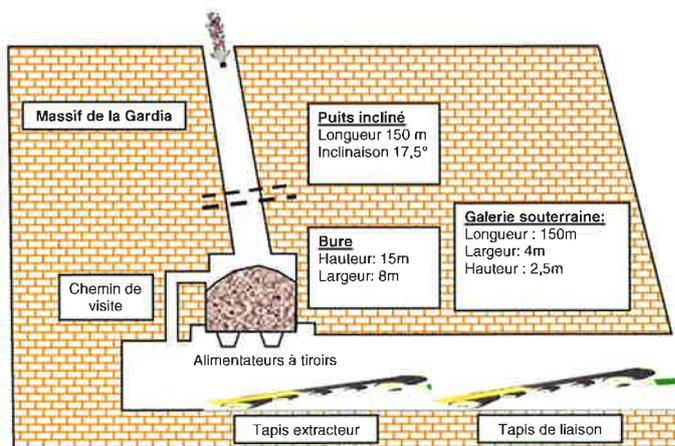


Barrière interdisant l'accès au site au niveau de la zone d'exploitation.

I.13. – Commodité du voisinage et santé publique

L'extraction et le traitement du gisement relèvent de procédés simples, mécaniques, sans aucune intervention de produits chimiques pouvant présenter une toxicité ou une nocivité envers le personnel et les personnes extérieures.

Par ailleurs, le risque de pollution accidentelle par déversement d'hydrocarbure est limité. L'acheminement des matériaux s'effectue par convoyeur à bande jusqu'au puits (cote 350 m NGF), puis par un puits depuis la carrière jusqu'aux installations de traitement secondaire dans la vallée.



Le puits et ses caractéristiques vus en coupe



Aperçu de l'entrée du tunnel d'accès au puits

Les opérations d'entretien courant des engins, ainsi que le stockage des produits à caractère polluant (huiles, graisses) s'effectuent sur une aire aménagée de la carrière, située dans l'emprise du site qui bénéficie des équipements nécessaires (aires étanches de rétention des hydrocarbures et bacs décanteur-déshuileur).

Le ravitaillement des engins est effectué en point fixe, sur une aire étanche réservée à cet effet.

Toutefois le risque de pollution accidentelle est maîtrisé par l'exploitant (mesure de prévention, protocole d'intervention en cas d'accident).

Les émissions de poussières sont faibles sur le site et dans l'environnement périphérique de par :

- la topographie locale : massifs jouant le rôle d'écran
- l'environnement végétal : écran arbustif
- la prise de mesures compensatoires (arrosage des pistes, confinement de la zone de déversement dans le puits, transfert par convoyeur à bande, etc...)

Par ailleurs, les concentrations en quartz au sein des poussières alvéolaires, ne présentent pas de risque de silicose pour le personnel de la carrière.

Les déchets ou stériles d'exploitation éventuels sont de nature purement minérale et naturelle. Ils sont totalement inertes. Les autres déchets industriels sont banals : pièces d'usure, huiles, cartouches de graisse, chiffons et papiers qui sont évacués par une société agréée.

Le bruit lié à l'activité de carrière et au traitement des matériaux est conforme au seuil réglementaire admissible et n'engendre donc pas d'émissions sonores susceptibles d'être dangereuses pour la santé publique.

L'évacuation des matériaux depuis la carrière continuera à se faire par puits et ne générera donc pas d'impact routier significatif pour la desserte de la carrière.

Les vibrations -par l'aménagement des plans de tir- peuvent être calibrées de manière à ne constituer aucun risque pour les constructions limitrophes.

L'activité ne présente pas en elle-même une nature à dégrader la qualité des eaux.

L'accès à la carrière est interdit à toute personne étrangère à l'exploitation. Pendant les heures d'ouverture, les visiteurs doivent se signaler à l'entrée du site.

En dehors des heures d'ouverture, les voies d'accès sont fermées par deux barrières, au niveau de la RD 32 et à l'entrée de la zone d'exploitation.

A l'approche de la carrière, une signalisation appropriée indique le danger :

- Interdiction d'entrée
- Propriété privée
- Danger – Tir de mines

Par ailleurs, le site d'extraction est bordé par une clôture.

En conclusion, l'accès à la carrière est restreint :

- interdit aux véhicules des tiers
- site bordé d'une clôture

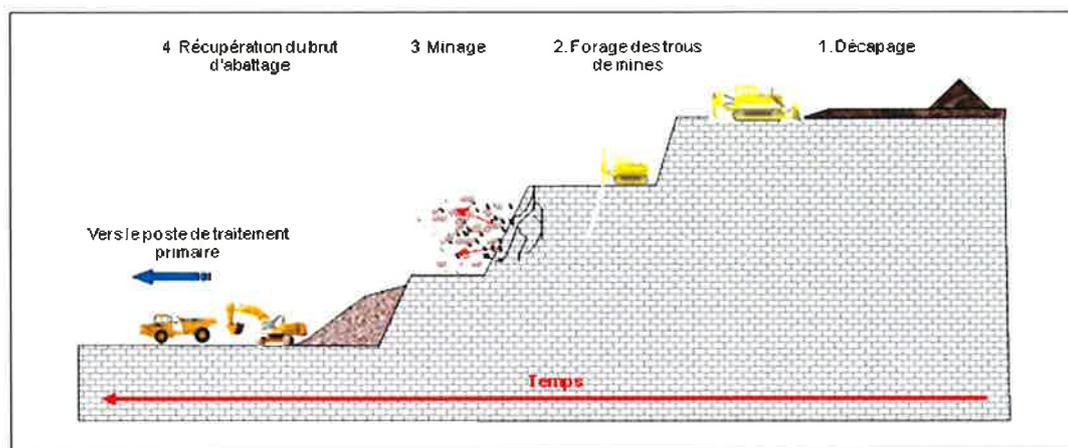
En définitive, les différents effets du fonctionnement des installations sur l'hygiène, la santé et la salubrité ne présentent pas de risques pour les populations avoisinantes, ainsi que pour le personnel qui travaille sur le site.

II – DESCRIPTIF GENERAL DU MODE D'EXPLOITATION

II.1. - Méthode d'exploitation

L'exploitation du gisement de roche massive calcaire de « *La Guardia* » s'organise en cinq étapes :

- décapage des terrains de couverture impropre à l'exploitation
- minage et abattage de la roche en place
- traitement primaire sur la carrière (scalpage, concassage) & Transfert des matériaux par puits
- traitement secondaire dans la vallée
- remise en état.



Les étapes de l'exploitation du gisement sur la carrière de « La Guardia »

La carrière de roche massive calcaire de « *La Guardia* », est exploitée à flanc de coteau jusqu'à l'altitude 380 m NGF, puis en « fosse » jusqu'à l'altitude ultime de 250 m NGF.

Le mode d'exploitation est organisé de la façon suivante :

- Décapage des terrains de couverture :

Cette opération consiste à retirer de manière sélective les terrains superficiels stériles surmontant le gisement de calcaire exploitable.

Le décapage aura lieu périodiquement sur une surface équivalente à au moins une année d'extraction sur les parties hautes du gisement, objet de la demande d'extension.

Réalisées à l'aide d'un bulldozer, les terres de couverture sont stockées sous forme de merlon en périphérie de la zone d'extraction ou réemployées directement pour le réaménagement.

- Minage :

Le gisement massif calcaire de la carrière nécessite la réalisation de tirs de mine pour l'abattage de la roche en place, préalablement à son traitement.

L'abattage de la roche en place se fait par minage environ deux fois par semaine.

L'activité de minage est sous-traitée par une entreprise extérieure habilitée et spécialisée dans la réalisation de tirs de mines en carrière.



Foreuse sur chenilles permettant le forage des trous de mine

- Traitement des matériaux abattus et transfert par puits :

Les matériaux abattus sont récupérés à la pelle hydraulique, puis transférés par tombereaux jusqu'au poste de traitement primaire de la carrière.



Récupération des matériaux à la pelle hydraulique et transfert par dumper

Les blocs réduits à la fraction 0/200 mm sont ensuite acheminés par bande transporteuse jusqu'à un puits permettant le transit des matériaux depuis le site d'extraction (cote actuelle de la tête de puits 350 m) jusqu'au poste de traitement secondaire située en contrebas, le long de la Tinée, à la cote 200 m.

Après transit par le puits, ces matériaux sont traités dans les installations secondaires situées dans la vallée, comprenant concassage, criblage et lavage, pour obtenir les produits finis souhaités.

Les granulats produits sont alors mis en tas et vendus.

L'installation est dimensionnée pour traiter 1 500 000 tonnes de matériaux calcaires issus de l'abattage par minage, ce qui représente pendant les 30 années sollicitées environ 45 000 000 tonnes de matériaux



Aperçu des installations de traitement secondaire des matériaux, dans la vallée de la Tinée

- Commercialisation :

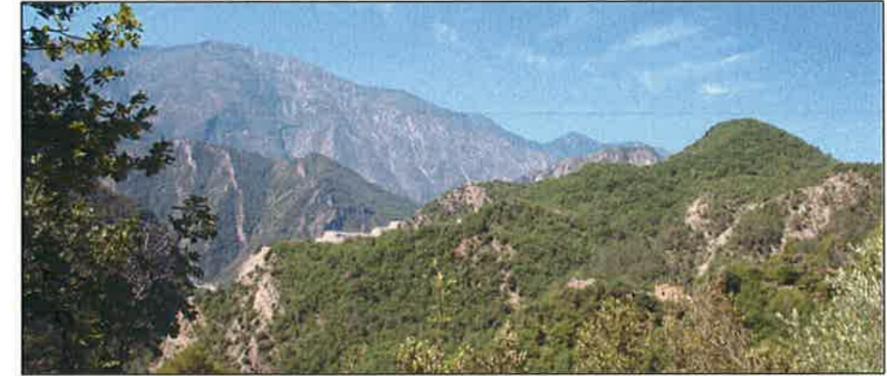
Les matériaux -après traitement- vont majoritairement alimenter le marché local du BTP - VRD de la bordure littorale méditerranéenne avec Nice en particulier.

Les granulats sont employés à des usages nobles : bétons hydrauliques et granulats pour chaussées principalement.

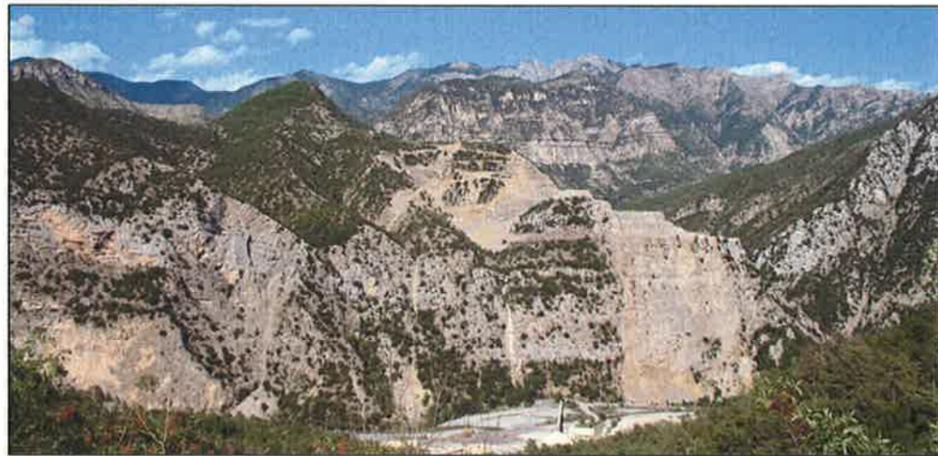
Impact visuel



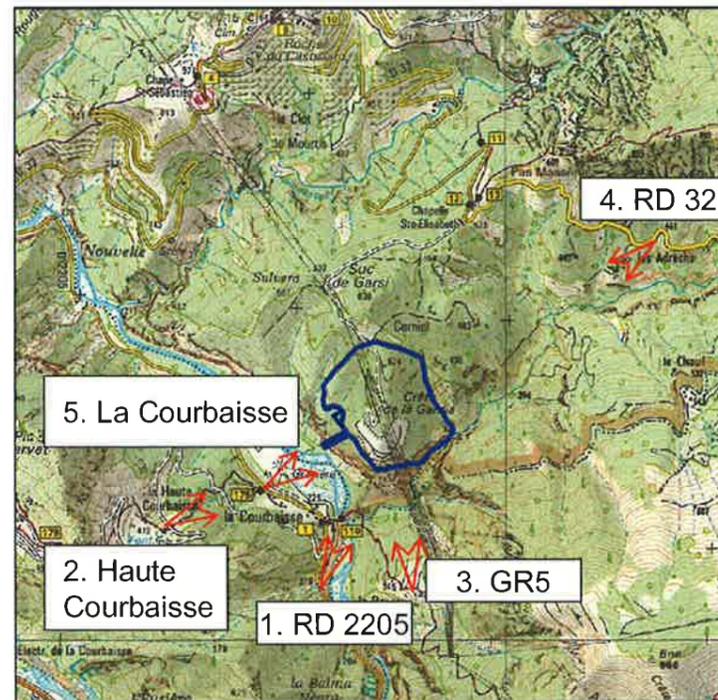
1. Vue depuis la RD 2205



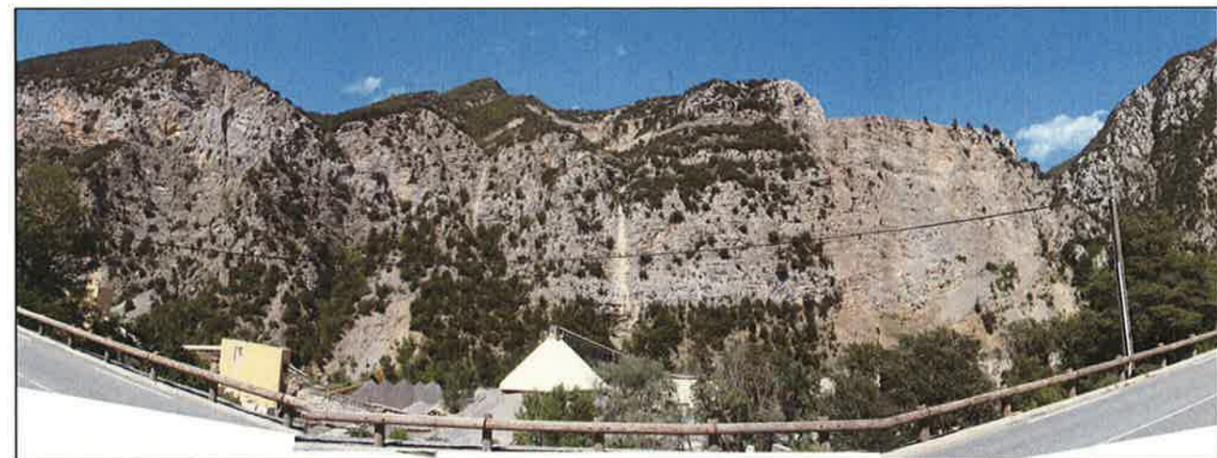
4. Vue depuis la RD 32



2. Vue depuis le lieu dit « haute Courbaisse »



3. Vue depuis le GR5



5. Vue depuis le hameau de la Courbaisse

III – IMPACT DE LA CARRIERE SUR L’ENVIRONNEMENT

III.1. – Impact visuel et paysager

L'étude paysagère a été réalisée par le Cabinet d'Etudes OSMOSE PAYSAGE en Mars 2007.

Sur la carrière de « *La Guardia* », le paysage est caractérisé par un relief imposant où se mêlent habilement bois clairsemés, falaises abruptes et hauts sommets dénudés.

Tous les intermédiaires entre ces différentes occupations du sol semblent exister et créent dans le site un mitage des teintes et des textures, au gré des affleurements rocheux, des éboulis et autres milieux arides.

De plus, la roche extraite ne possède pas une teinte trop éloignée de celle des falaises. L'effet de contraste est assez faible.

Tout au long de l'exploitation du gisement, la carrière sera visible depuis les mêmes secteurs qu'actuellement, c'est-à-dire, en vision éloignée depuis :

- la R.D.32

Plus franchement, en vision moyenne depuis :

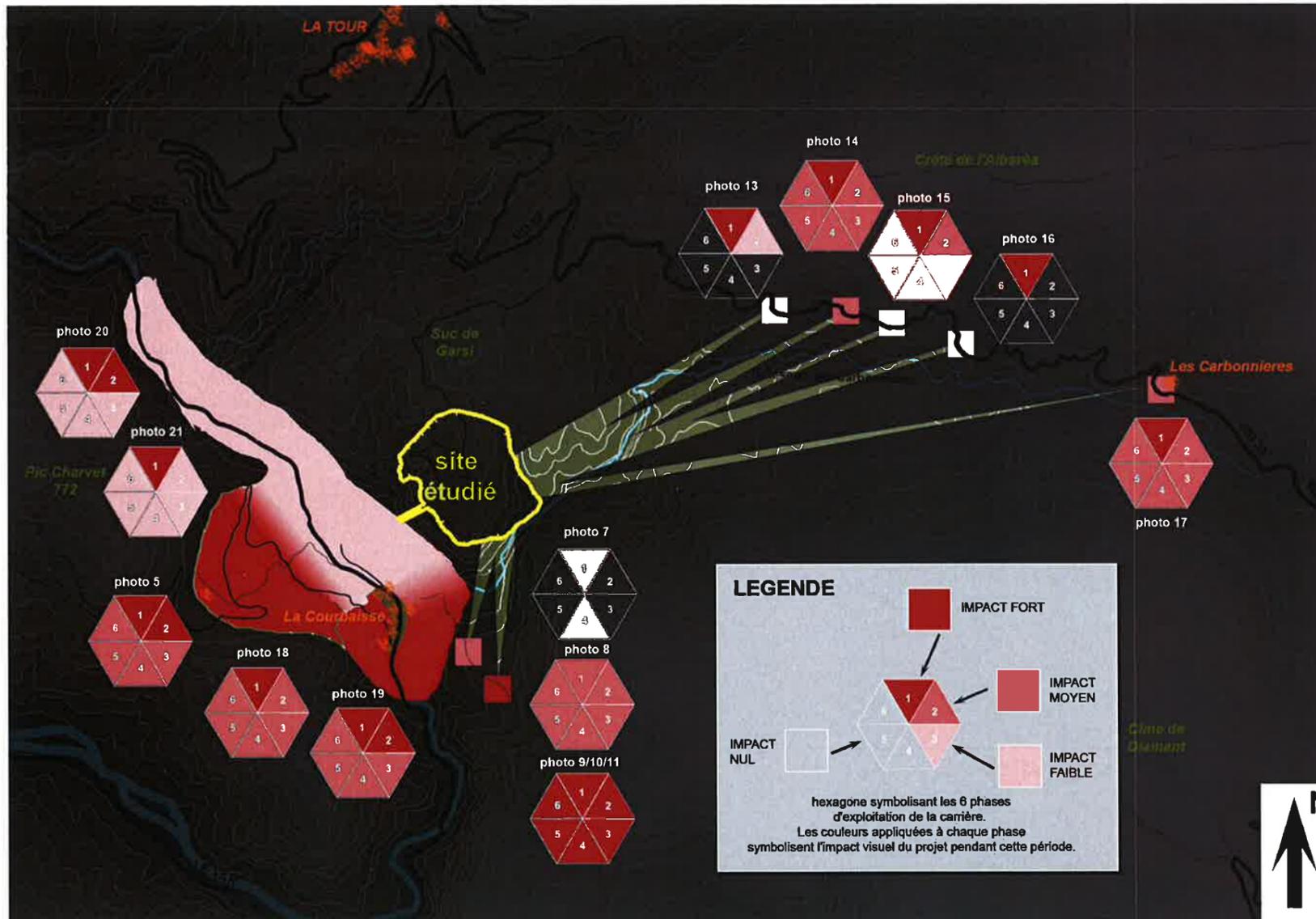
- Le hameau de Cornial
- la R.D. 2205
- le Hameau de la Courbaisse
- la voie d'accès privé au lieu-dit « Haute Courbaisse »
- le G.R.5.

L'extension de la carrière de « *La Guardia* » lors des 30 prochaines années va générer des modifications paysagères qui seront finalement peu perceptibles à l'échelle humaine, du fait :

- de l'étalement de l'exploitation dans le temps
- de l'exploitation en fosse
- de la mise en œuvre d'un réaménagement coordonné, banquette par banquette, qui minimisera fortement les impacts visuels. La roche vieillira et les plantations réalisées auront le temps de se développer pendant que l'exploitation progressera.
- d'un traitement des gradins qui favorise grandement la reconquête de ce site par le milieu naturel. Végétaux et animaux pourront trouver leur place dans les éboulis ou sur l'ancien carreau réaménagé.

Seuls les quelques points de vue situés sur le G.R. 5 et sur le chemin d'accès à la Haute Courbaisse, lieux peu fréquentés et peu accessibles, verront l'exploitation évoluer pendant les trente prochaines années.

Synthèse des impacts du projet

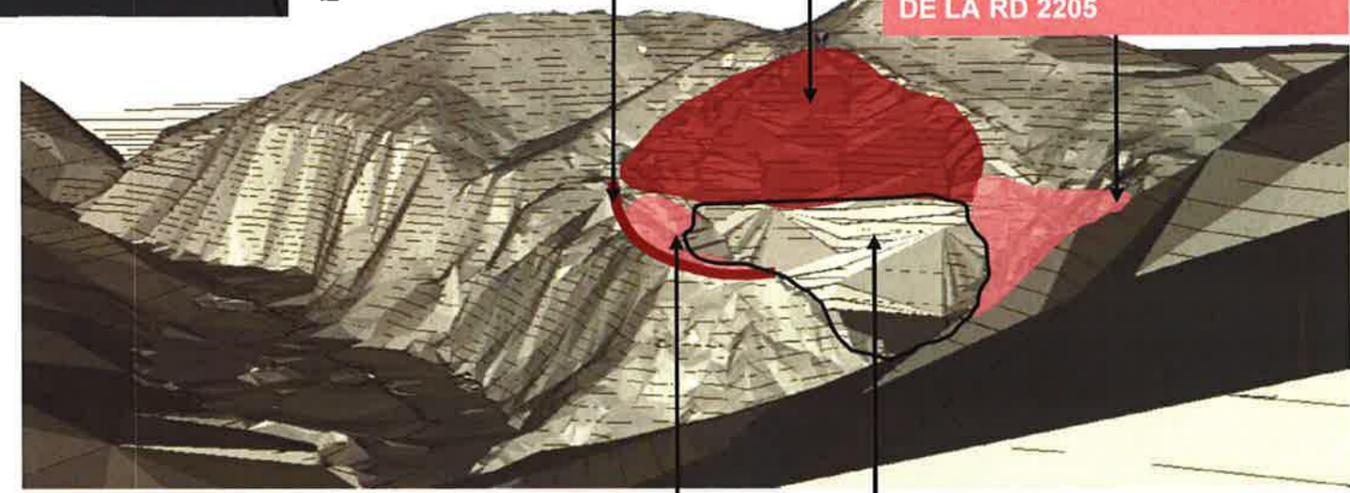


Impacts du projet vis-à-vis des différents points de vues pour chaque phase de l'exploitation

IMPACT FORT DE L'ASPECT RECTILIGNE DE LA LIGNE DE CRETE DE LA PROTECTION VISUELLE CREEE

IMPACT FORT DES GRADINS NORD

IMPACT MOYENS DES GRADINS VISIBLES UNIQUEMENT DEPUIS UNE PORTION TRES COURTE DE LA RD 2205



IMPACT MOYENS DES GRADINS (COTE 380 À 330 ENVIRON) VISIBLES UNIQUEMENT DEPUIS LA RD 32 (vues lointaines)

IMPACT QUASI NUL DU RESTE DU SITE EN POINT BAS.

Les espaces particulièrement visibles du projet en fin d'exploitation sont répertoriés ci-contre

Et finalement, les lieux les plus fréquentés ne connaîtront un impact visuel notable que pendant les dix premières années :

- depuis La Courbaisse (et la Vallée de la Tinée en général), tandis que lors des vingt années suivantes (phases 3 à 6), la carrière n'évoluera que d'un point de vue paysager vers une amélioration de l'intégration du site à l'environnement local (croissance des végétaux, vieillissement de la roche, etc...)
- depuis la R.D. 32, la carrière aura quasiment disparue du paysage.

La figure ci-contre représente les impacts du projet au cours des six phases quinquennales et pour les différents points de vue.

III.2. - Modification de l'occupation des sols

Les terrains concernés par le projet d'exploitation sont occupés essentiellement par des barres et dalles rocheuses, des pelouses sèches et des formations boisées de faible hauteur et très ouverte.

Les milieux et les espèces rencontrés sont variés et ne présentent pas de sensibilité particulière. Elles sont soit :

- trouvées dans des milieux similaires à proximité
- inféodées au milieu de la carrière elle-même.

La disparition des habitats naturels que constituent les barres et dalles rocheuses, peut être compensée par la création d'un nouveau milieu favorable au développement des pelouses sèches et des boisements. Ce nouvel habitat sera susceptible d'apporter un élément de diversification faunistique au milieu naturel local.

En outre, des espèces arbustives, herbacées et arborescentes seront replantées de façon compensatoire.

Le projet ne constitue pas une rupture de corridors biologiques.

III.3. - Effets sur les milieux naturels

Les tableaux ci-dessous synthétisent les différents impacts prévisibles liés à la mise en œuvre du projet.

- Impact sur la flore

NATURE DE L'IMPACT	CARACTERISATION	NECESSITE DE MESURES
Destruction d'habitats naturels	Négligeable	Non
Impact sur la flore commune à peu rare : destruction d'habitats favorables + destruction d'individus	Négligeable	Non
Impact sur l'Ophrys décrépit	Nul (station suffisamment éloignée de l'emprise technique et de la piste d'accès)	Non

- Impact sur la faune

NATURE DES IMPACTS	APPRECIATION	NECESSITE DE MESURES
Entomofaune (insectes) - Damier de la succise : destruction très partielle d'habitat, impact indirect possible (poussières) - Diane : impact indirect possible (poussières)	- Négligeable - Faible	Oui
Herpétofaune (reptiles)	Négligeable	Non
Avifaune nicheuse (oiseaux)	Faible à négligeable	Oui
Avifaune migratrice (oiseaux)		
Avifaune hivernante (oiseaux)		
Mammalofaune (mammifères)	Négligeable	Non

III.4. - Impacts sur les eaux superficielles et souterraines

- Sur l'écoulement eaux superficielles

La carrière n'engendrera pas d'impacts significatifs sur les écoulements d'eaux météoriques.

En effet :

- A l'extérieur de l'emprise de l'exploitation, l'activité n'affectera pas le régime d'écoulement des eaux.
- A l'intérieur de l'emprise, celles-ci pourront percoler au sein des réseaux de diaclases et de failles découpant le gisement ou ruisseler le long des fronts jusqu'à la cote de fond de fouille.

Au niveau du carreau, les eaux transiteront par un bassin d'orage permettant de réguler les débits et de clarifier les eaux avant restitution au milieu naturel. A ce niveau, elles pourront être restituées au milieu naturel soit :

- par la Combe bordant le site à l'Est et se raccordant au Vallon des Carbonnières
- directement par le Vallon des Carbonnières

Après réaménagement, ce bassin d'orage pourra constituer une petite mare temporaire.

- Sur la qualité des eaux superficielles

Le procédé d'exploitation de la carrière ne met en œuvre aucun produit chimique, que ce soit au cours de l'extraction du gisement ou au cours du process de traitement des matériaux.

Par ailleurs, l'exploitation porte sur des matériaux inertes de nature calcaire (CaCO_3), dont la composition chimique n'induit aucun risque ou nuisance pour la santé ou l'environnement.

Néanmoins, les eaux qui ruissellent sur les banquettes d'exploitation ou sur le carreau de la carrière peuvent se charger de particules minérales fines, argileuses ou calcaires, qui peuvent troubler l'eau, et ainsi altérer la qualité des eaux des cours d'eau en présence :

- Le ruisseau des Carbonnières au Sud
- La Tinée à l'Ouest.

Aussi, un bassin de rétention des eaux sera mis en place en point bas au niveau du carreau de la carrière. Outre son rôle de bassin de décantation, il permet de réaliser une rétention et une régulation des eaux en cas d'orage. Ce sont par conséquent des eaux claires qui sont restituées au milieu extérieur par débordement

Les eaux usées du local du personnel situé sur la carrière, sont traitées en assainissement autonome par infiltration percolation en fosse drainante. Cette fosse est constituée de matériaux filtrants de granulométrie décroissante. Les effluents y transitent sous une faible pente motrice avant d'être restitués au milieu naturel.

Signalons qu'un forage d'adduction d'eau a été réalisé par l'exploitant sur l'emprise de carrière (débit : 4 à 6 m³/h). Cette eau, issue des alluvions de la Tinée, permet l'alimentation des locaux du personnel ainsi que l'arrosage des pistes.

- Sur l'écoulement des eaux souterraines

Les eaux – issues des précipitations - qui alimentent les réseaux d'eau souterraine et qui transitent actuellement par le site, s'écoulent principalement en direction de l'intérieur du massif, selon le pendage des couches déversé de 30° vers le Nord-Est.

Les failles, le réseau de diaclases ainsi que les fissures parcourant le gisement permettent également la circulation des eaux.

L'activité d'extraction de matériaux qui consiste à décaisser la roche en place, ne constitue pas une entrave à la percolation des eaux météoriques.

En revanche, les drains (plans stratigraphiques, failles, fissures, diaclases) existants actuellement au sein de la roche sont amenés à disparaître au fil de l'exploitation, et remplacés par d'autres en profondeur ou latéralement.

L'extraction du gisement entraînera donc une modification locale du régime d'écoulement.

Ainsi, au niveau de la carrière, les eaux :

- emprunteront un cheminement annexe plus profond ou excentré
- rejoindront le système d'écoulement des eaux superficielles en direction de la Tinée.

En tout état de cause :

- aucune cavité d'importance n'est identifiée sur l'emprise de la carrière
- le volume d'eau transitant par le site est faible, fonction des précipitations saisonnières.

- Sur la qualité des eaux souterraines

Comme pour les eaux superficielles, aucun impact qualitatif ne peut être généré sur les eaux souterraines de par :

- la nature géologique du gisement exploité : roche massive calcaire
- le mode d'exploitation qui ne met en œuvre aucun produit chimique pour l'extraction de la roche

Les sources de pollution de la ressource en eau sur le site de la carrière résident dans :

- les hydrocarbures
- les huiles
- les explosifs

o *Les huiles et les hydrocarbures*

L'exploitation du gisement met en œuvre :

- préalablement à l'extraction : une foreuse sur chenille,
- au cours de l'extraction : deux pelles hydrauliques
une chargeuse
deux tombereaux

dont l'alimentation énergétique est réalisée par le biais d'hydrocarbures.

Ces machines mécaniques font aussi l'objet de graissage pour leur bon fonctionnement et leur entretien.

Aussi, un risque de fuite ou de perte accidentelle d'hydrocarbures, d'huiles ou de graisses existe sur le site de la carrière.

Le risque est toutefois limité sur le site de « *La Guardia* ». En effet sur la carrière, l'entretien et le plein des engins servant à l'exploitation du gisement seront effectués sur aires étanches reliées à un bac à hydrocarbures.

Les huiles de vidange sont stockées dans une cuve étanche équipée d'un bac de rétention, puis sont récupérées par une entreprise agréée.

Le carburant servant au ravitaillement des engins est stocké dans une citerne également équipée d'un bac de rétention étanche.

Malgré ces précautions, si un accident susceptible de générer une pollution (huiles, hydrocarbures) devait se produire sur le site, la ressource en eau serait préservée, du fait de :

- la présence de fines absorbantes sur le site mobilisable à tout moment
- la mise en place d'un protocole d'intervention rapide
 - . identification de la zone souillée
 - . recouvrement de la zone souillée par des fines absorbantes
 - . décapage des sols pollués sur une profondeur suffisante, afin d'enlever toute trace de pollution
 - . stockage sur une aire étanche des produits imprégnés avant évacuation par un récupérateur agréé.

Signalons en outre, que l'alimentation du poste de traitement primaire est électrique, ce qui limite les risques de déversement d'hydrocarbure à ce niveau.

Ainsi, les risques d'accident susceptibles d'entraîner une pollution de la ressource en eau par les hydrocarbures sont très faibles sur le site, mais dans cette éventualité, ceux-ci pourront être rapidement maîtrisés, ce qui permet de garantir la préservation de la ressource en eau sur la carrière de « *La Guardia* ».

- *Les explosifs*

Il n'y a pas de stockage d'explosif sur le site.

Sur le site de « *La Guardia* », les opérations de minage sont confiées à une entreprise spécialisée et habilitée.

Les risques d'accident liés à la manipulation ou la manutention du produit sont de ce fait connus et contrôlés par les Exécutants.

Les produits explosifs utilisés sur la carrière sont les Nitrates Fiouls.

Enfin, les produits issus de la réaction correspondant à l'explosion, sont des éléments gazeux (dioxyde d'azote, NO_x, H₂O, O₂, CO₂, etc... principalement) qui par les faibles quantités de réactif mis en œuvre, n'ont aucun impact sur le milieu naturel.

Une pollution du milieu naturel occasionnée par les explosifs mobilisés pour la réalisation des tirs de mines est donc exclue.
--

- *Risque de pollution de captage A.E.P. (Alimentation en Eau Potable)*

Il n'existe pas dans le secteur, de captage d'Alimentation en Eau Potable, susceptible d'être influencé par les eaux transitant par la carrière.

III.5. - Impacts sur la morphologie et la stabilité des terrains

- Risque d'éboulement

Le projet d'exploitation de la cote 530 m NGF à 250 m NGF est dimensionné de façon à assurer la stabilité des terrains.

Les fronts d'exploitation, constitué de la superposition de banc calcaires, seront « taillés » parallèlement au pendage des bancs calcaires, de façon à éviter les risques de glissement couches sur couches.

Les fronts d'exploitation présenteront des pentes de 45°. Les banquettes auront une largeur de 10 m.

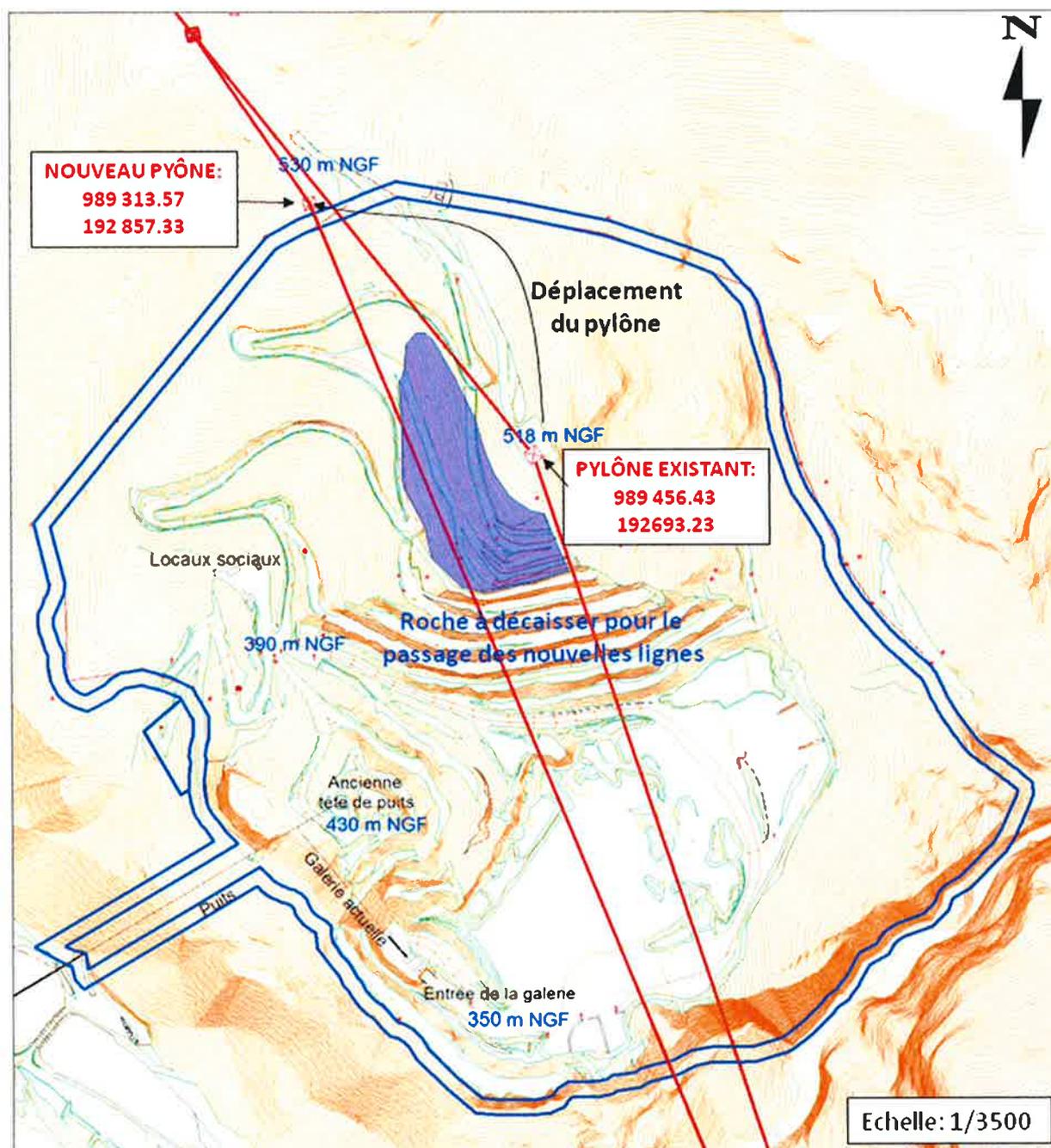
- Risque d'érosion du sol reconstitué

Les sols mis en place au cours de la remise en état seront aussitôt soumis à l'érosion. Un sol de couverture mal reconstitué, mal drainé ou non reverdis, risque d'être rapidement lessivé par les eaux de ruissellement. Aussi et en particulier sur les banquettes et le carreau de la carrière, la terre végétale régalée sera immédiatement ensemencée et boisée.

III.6. – Effets sur les biens matériels : Impact sur les lignes haute tension

L'extraction complète du gisement nécessitera le déplacement de deux lignes haute tension au cours de l'exploitation. L'exploitation des matériaux sera organisée de façon à permettre le déplacement du pylône actuellement implanté à la cote 518 m NGF pour le transférer plus au Nord à la cote 530 m NGF.

La localisation de la ligne existante et du projet de modification de réseau sont présentés sur le plan ci-dessous :



Les études techniques, le pilotage des études et l'exécution des travaux ont été confiées à la Société RTE (Réseau de Transport Electrique – Services Techniques d'Electricité de France) habilitée à ce genre de travaux.

Aussi, les risques inhérents au déplacement du réseau sont maîtrisés et la pérennité de l'ouvrage garantie.

Par ailleurs, l'exploitation du gisement est aménagée de façon à assurer la pérennité de l'ouvrage lors de l'exploitation du gisement : mise en place de zone de protection, aménagement des plans de tir, instauration de distance de sécurité vis-à-vis du réseau.

III.7. – Impact sur le voisinage

- Le bruit

La méthode d'exploitation restera la même qu'actuellement. Les sources sonores seront donc identiques. La carrière et l'installation de traitement continueront à respecter les normes en vigueur en limite d'autorisation et au niveau des premières habitations (émergence).

Aussi, l'activité projetée n'est pas susceptible de générer un impact sensible sur l'environnement naturel et humain de la carrière.

- Les Vibrations

Les tirs de mines sur le site de « *La Guardia* » ne constituent aucun danger pour la pérennité des habitations du secteur et la sécurité des riverains.

Le plan de tir sera adapté, de manière à assurer le bon état des constructions environnantes et donc la sécurité des riverains.

Rappelons que les niveaux vibratoires induits par les tirs de mines seront contrôlés par l'exploitant, de manière à toujours assurer la sécurité des milieux périphériques.

- Les poussières

Les mesures de retombées de poussières réalisées dans l'environnement rapproché du site mettent en évidence des concentrations faibles aux abords de la carrière de « *La Guardia* ».

Une évaluation statistique des retombées de poussières évaluée à partir des mesures réalisées sur des carrières de roche massive du Groupe VICAT permet de mettre en relief le comportement général des poussières et de présenter les secteurs de retombées préférentiels des poussières émises.

Il apparaît, que la zone de sédimentation préférentielle des poussières (en relation avec l'orientation des vents dominants) recouvre principalement les bois bordant la carrière avec des concentrations toujours très nettement inférieures à 30 g/m²/mois (Norme AFNOR).

Le village de La Courbaisse -situé à l'Ouest du site le long de la Tinée- est soumis à des vents modérés principalement (< à 4,5 m/s) et moins fréquents : 7,8 % des vents sont de secteur N 60 à N 180. Cette zone habitée est donc également soumise à des émissions de poussières en provenance de la carrière, mais dans des proportions moindres.

Signalons enfin que des moyens de réduction des émissions de poussières existent sur le site ou dans ses abords :

- le site est bordé de bois au Nord, à l'Est et au Sud
 - la topographie locale permet également d'atténuer les émissions en raison de son élévation (Sulvera : 567 m NGF, Suc de Garsi : 638 m NGF, etc...)
 - l'exploitation sera poursuivie en « dent creuse » sous la cote 380 m NGF
 - un arrosage des pistes est effectué par temps sec et venteux
 - le transfert des matériaux depuis le poste primaire jusqu'à la tête de puits est réalisé par convoyeur à bande au travers d'un tunnel. La tête de puits étant recouverte d'un bouchon béton, le vent ne peut entraîner les poussières à ce niveau.
- Conditions de desserte

La production de la carrière restera inchangée avec une production maximum de 1 500 000 tonnes par an de granulats.

Les matériaux seront transférés depuis le site d'extraction jusqu'aux installations de traitement de matériaux dans la vallée par un puits comme par le passé : l'exploitation de la carrière n'engendre donc pas d'impact vis-à-vis du trafic routier pour la desserte du site.

L'évacuation par camion, des matériaux commercialisés s'effectuera via la R.D.2205, puis la R.D.6102 en direction de Nice, comme par le passé.

Seuls les véhicules légers du personnel empruntent la R.D. 32, puis une voie communale pour accéder au site.

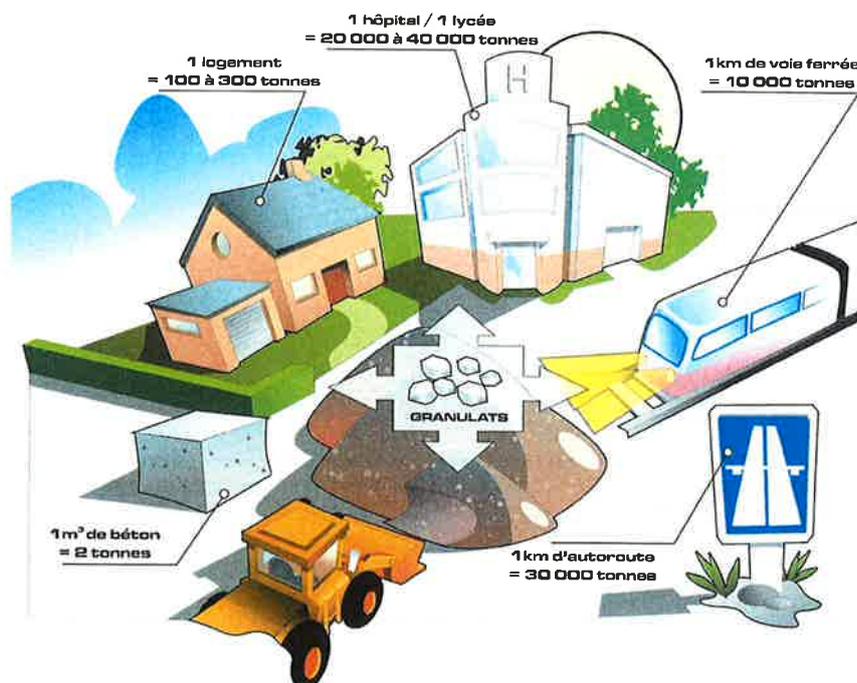
Ainsi, le présent projet d'exploitation de carrière n'entraînera pas une augmentation du trafic existant sur la R.D.32, sur la R.D.2205 et sur la R.D.6102.

IV – MOTIVATIONS DU PROJET

Les granulats constituent la matière première essentielle du bâtiment et des travaux publics, sans laquelle la réalisation des ouvrages serait aujourd'hui impossible.

En France, on produit et on utilise annuellement environ 460 millions de tonnes de granulats pour l'ensemble de la construction. Chacun de nous consomme ainsi environ sept tonnes de granulats par an (soit ~ 20 Kg par jour). Cela en fait en termes de consommation la troisième matière première, après l'air et l'eau.

Chaque jour, il faut produire plus d'un million de tonnes de granulats sur l'ensemble du territoire pour répondre à la demande économique du pays.



*Consommation moyenne de granulats par nature d'ouvrage
[Plaquette « Les Granulats »- UNICEM].*

Pour le département des Alpes-Maritimes et sur le bassin de vie de NICE, le Schéma Départemental des Carrières a déterminé des besoins proches de 10 tonnes par habitant, à relier avec la forte activité industrielle du secteur.

IV.1. – Motivations géographique & historique

Le site de « *La Guardia* », implanté depuis 1988 permet de répondre à la demande d'un marché de proximité toujours croissant, avec des matériaux d'excellentes qualités entièrement valorisés à des usages nobles (préfabriqués bétons, enrobés routiers...).

La carrière peut ainsi aisément approvisionner la bande côtière (lieu de consommation préférentiel des matériaux) et contribue à limiter la dépendance des Alpes-Maritimes vis-à-vis des départements voisins pour l'approvisionnement en matière première minérale.

Ce faisant, elle permet de limiter le transport de matériaux sur de longue distance, source de surcoût des produits marchands ainsi que des dépenses d'énergie superflues.

Par ailleurs, l'accès à la ressource est facilité par la réalisation d'un puits creusé dans la roche permettant le transfert des matériaux depuis l'extraction dans la montagne jusqu'à l'évacuation par la vallée.

IV.2. – Motivations vis-à-vis de la maîtrise foncière

Dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de carrière, la Société Granulats VICAT a signé un contrat de forage sur l'ensemble des parcelles communales concernées par le projet.

Les terrains exploités en carrière demeurent la propriété de la commune de LA TOUR ; ils seront par conséquent restitués à la commune en fin d'extraction et après remise en état.

La parcelle C 418 demandée en extension est en propriété de la Société Granulats VICAT. Cette parcelle après exploitation sera rétrocédée à la commune de La Tour.

IV.3. – Motivations socio-économiques

- Vis-à-vis des besoins croissants en granulats

L'étude économique du Schéma des Carrières des Alpes-Maritimes a recensé trois grands secteurs de consommation des granulats :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| - NICE et ses environ | (50 % de la population) |
| - MENTON-MONACO | (15 % de la population) |
| - GRASSE-CANNES-ANTIBES | (35 % de la population). |

Sur le bassin de vie de Nice et ses environs, les 1,2 Mt autorisés sur la carrière de la Société Granulats VICAT représentent près de 35 % de la consommation annuelle dans ce secteur géographique.

La demande en granulats a été en progression de 12,2 % entre 1994 et 2004.

- Vis-à-vis des emplois générés directement par l'activité

Le site de la carrière de « *La Guardia* » représente l'emploi à plein temps de 3 personnes sur le site.

Signalons en outre qu'elle permet l'emploi indirect à plein temps d'un sous-traitant spécialisé dans les opérations de minage.

Les installations de traitement et les bureaux de la Société Granulats VICAT, en relation directe avec l'activité de carrière permettent l'emploi de 21 personnes supplémentaires à temps plein.

- Vis-à-vis des activités induites par la carrière

Plusieurs activités sont générées par l'exploitation de la carrière, représentant environ une dizaine de professionnel intervenant périodiquement en :

- Travaux de terrassement et remise en état
- Foration et minage pour l'abatage de la roche en place, effectué par une entreprise extérieure
- Entretien mécaniques sur les installations et les engins
- Entretien électriques
- Livraisons et fournitures de consommables
- Contrôles : qualité de fabrication, conformité des installations, des engins, des installations électriques et de levage, mesures de poussières et de bruit, surveillance de la qualité des eaux
- Transport sur vente des matériaux.

- Vis-à-vis de la fermeture de carrières existantes

Le marché des granulats dans le département des Alpes-Maritimes est en extension. Plusieurs grands travaux sont en phase d'étude.

Dans le secteur de Nice et ses environs, deux exploitations de carrières ont été arrêtées définitivement :

- Carrière alluvionnaire silico-calcaire du Bec de l'Esteron, commune de Gillette (500 000 tonnes/an)
- La carrière de calcaire en roche massive de Malaussène (800 000 tonnes/an).

Le Schéma Départemental des Carrières dans ces projections basées sur une production et une consommation constante, met en évidence qu'aux alentours de 2015, la production de granulats sera déficitaire par rapport à la consommation. Dans ces conditions et au vu du nombre restreint de carrières en activité, la carrière de « *La Guardia* » verra sa production augmenter pour répondre aux besoins du département.

IV.4. – Motivations Environnementales

- Conformité avec le Schéma Départemental des Carrières

Actuellement, les problèmes liés à la gestion de la ressource en eau conduisent à limiter les exploitations de carrière alluvionnaire en leur substituant les gisements de roche massive.

La carrière de roche massive calcaire de « *La Guardia* » contribue à limiter les extractions en eau, en approvisionnant le Bassin de Vie de la bande côtière, avec une capacité de production pouvant atteindre 1 500 000 tonnes de matériaux par an en cas d'activité maximum.

Elle répond par conséquent aux orientations du Schéma Départemental des Carrières et à la notion de développement durable.

Par ailleurs, le site n'altère ou ne dégrade aucun périmètre de protection de l'environnement.

L'étude du milieu naturel ne fait pas ressortir d'enjeux forts de conservation d'espèce sur l'emprise de la carrière. Les espèces remarquables situées à proximité ne seront pas affectées directement par l'exploitation et feront l'objet de mesures de protection et de préservation.

La carrière n'interfère avec aucun aquifère ou captage d'adduction d'eau et les eaux de ruissellement sont restituées au milieu naturel, par le Vallon des Carbonnières au Sud ou la Vallée de la Tinée à l'Ouest.

Le projet conduit à renouveler et à étendre une carrière existante, ce qui limite le « mitage » des paysages qu'entraînerait l'ouverture de sites nouveaux.

Enfin, le réaménagement préconisé conduit à restituer harmonieusement le site au milieu naturel, au fur et mesure de l'exploitation, par revégétalisation après mise en sécurité.

- Conformité avec les préconisations du S.D.A.G.E.

Le projet d'exploitation de la carrière est compatible avec les préconisations du S.D.A.G.E. de 2010-2015, puisque :

- les normes de rejet d'eau seront respectées en sortie de carrière
- la qualité de l'eau sera préservée au cours de l'activité
- l'abondance de la ressource en eau sera préservée au cours de l'activité

Le projet est également compatible avec les orientations fondamentales et dispositions associées au S.D.A.G.E.2010-2015 :

- anticipation des pollutions chroniques et accidentelles
- préservation la santé publique
- préservation des zones définies comme stratégique pour l'alimentation en eau potable
- préservation des zones humides
- favoriser les réseaux écologiques (corridors) reposant sur les différentes catégories de milieux

- prise en compte du risque inondation
 - restauration durable des milieux.
 - l'équilibre qualitatif et quantitatif des milieux sera préservé
 - les acteurs concernés seront impliqués dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des milieux.
-
- Motivations vis-à-vis de l'exploitation et de la remise en état

Le phasage d'exploitation envisagé et l'avancée de l'exploitation permettront de réaménager au plus vite les parties hautes de la carrière (les plus visibles), de façon à atténuer au maximum l'impact visuel généré par l'activité.

L'impact paysager de l'exploitation de la carrière sera atténué tout au long de la durée de vie du site par :

- le phasage d'exploitation qui permettra le maintien aussi longtemps que possible des écrans visuels existants sur la carrière
- la réalisation de buttes à l'aide de stériles d'exploitation qui, après végétalisation rapide et ensemencement, joueront un rôle d'écran visuel et permettront d'atténuer l'effet linéaire de l'écran périphérique
- la remise en état coordonnée à l'exploitation.

Le réaménagement tendra à restituer harmonieusement le site au milieu naturel par sa mise en sécurité, par reverdissement progressif des fronts issus de l'exploitation et par la revégétalisation du carreau de la carrière.

Le réaménagement est en effet coordonné à l'avancée de l'exploitation.

IV.5. – Raisons pour lesquelles le pétitionnaire n'a pas retenu d'autres sites

Plusieurs sites sont en cours de prospection dans les environs de Nice, notamment dans les massifs calcaires de l'arrière pays.

Pour le moment, ces sites n'ont pas été retenus pour les raisons suivantes :

- Difficulté de l'implantation de nouveaux sites

L'exploitant de carrière se heurte au refus local de l'implantation de nouveaux sites.

En particulier, une très forte sensibilité des populations vis-à-vis du transport routier, de la traversée des villages et de l'impact paysager est un frein pour l'ouverture d'une carrière de roche massive.

Le monde agricole est de plus en plus sensible à l'utilisation et à la perte de surface de culture.

- Qualité insuffisante des matériaux

Le gisement recherché doit permettre une valorisation des matériaux en produits nobles destinés à la confection de matières de construction, d'enrobés ou encore de bétons prêt à l'emploi.

Les matériaux calcaires extraits sur la carrière de « *La Guardia* » possèdent des caractéristiques physico-chimiques très favorables.

Les gisements de roche massive calcaire prospectés présentent une qualification de gisement nettement inférieure à celle du site de « *La Guardia* » pour la confection de routes et de béton.

- Distance des sites par rapport au lieu de consommation trop importante

En dehors du site de « *La Guardia* », les gisements calcaires susceptibles de pouvoir répondre aux besoins du bassin de vie de Nice sont situés à plus de 50 km.

L'implantation des carrières à proximité des lieux de consommation des granulats permet d'éviter l'émission de matière polluante dans l'air et une surconsommation d'énergie pour le transport.

- Aspect historique du site de « *La Guardia* »

Depuis plus d'une vingtaine d'années, l'exploitation de la carrière de « *La Guardia* » permet de répondre aux besoins en matériaux en relation avec le fort développement de l'urbanisation.

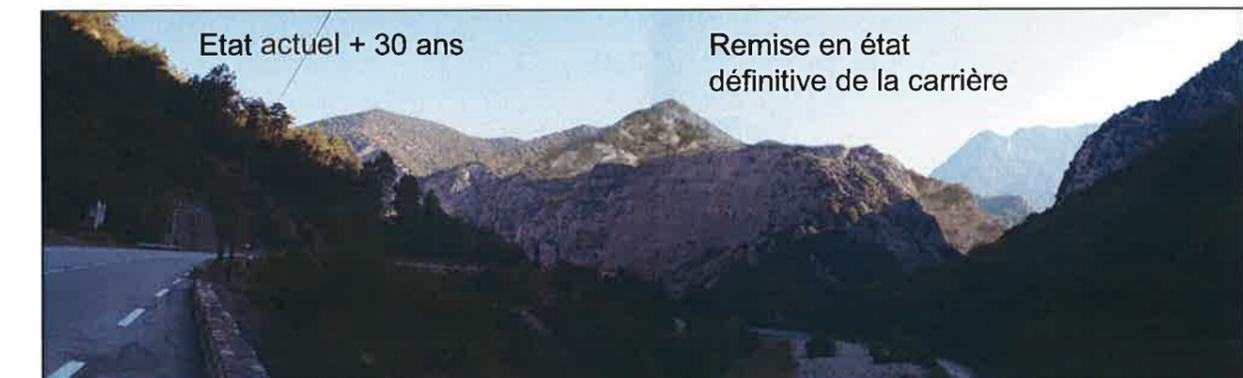
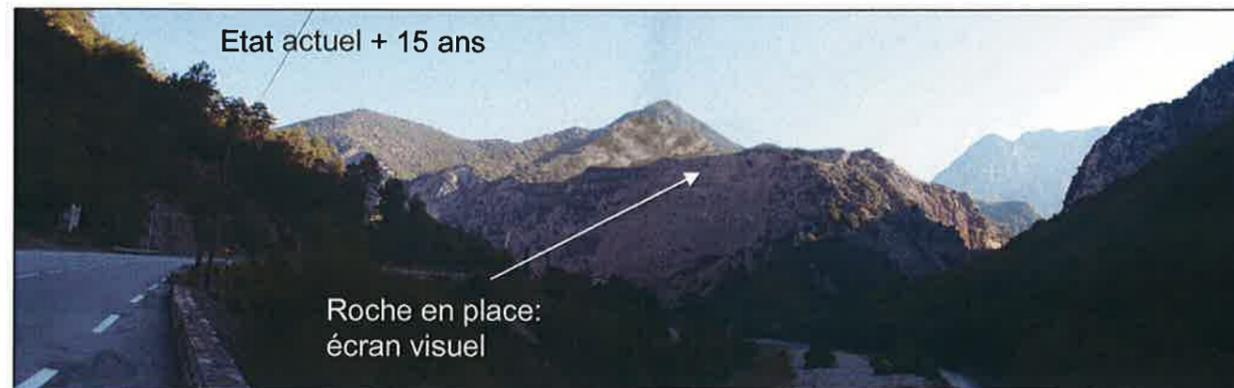
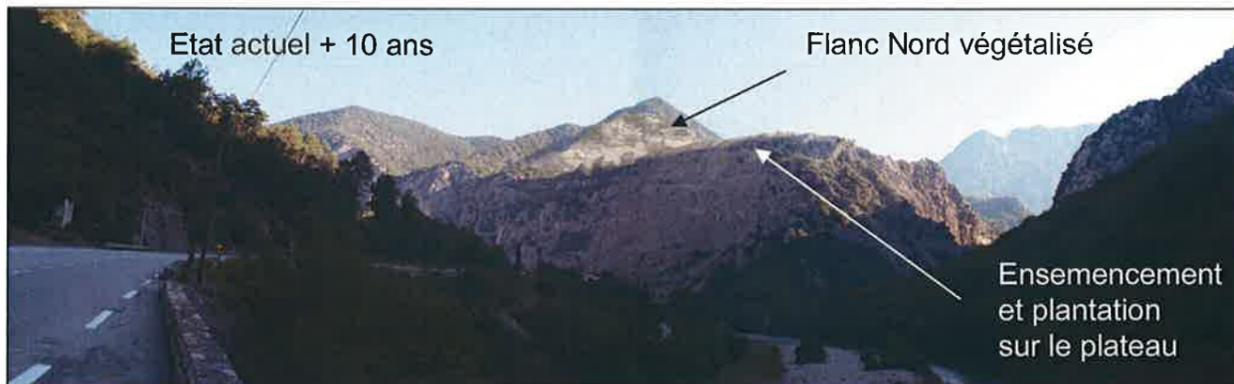
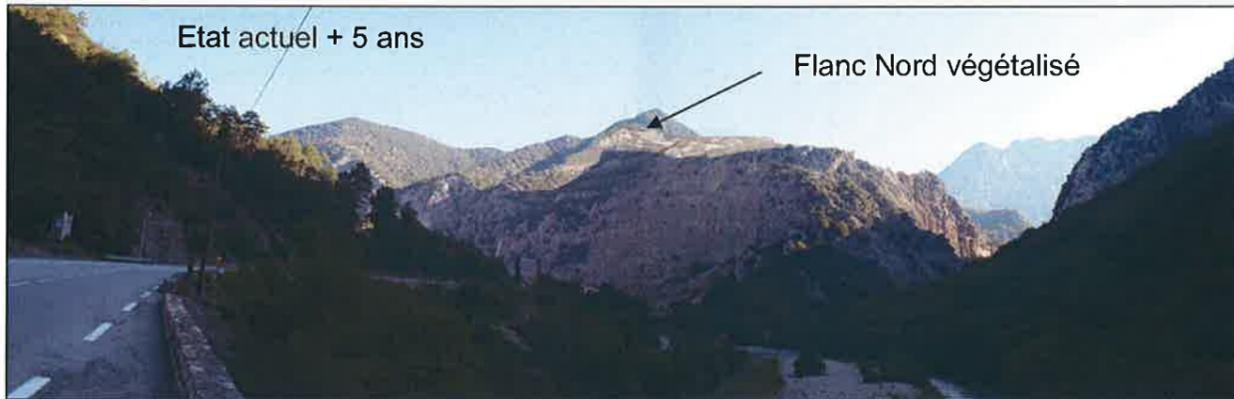
Depuis son implantation, le traitement de matériaux et les techniques d'extraction n'ont cessé d'évoluer dans le sens d'une rationalisation de l'exploitation.

La situation actuelle de la carrière permet de continuer à valoriser un gisement de pierre calcaire de qualité, exploité de longue date, dont les réserves à 30 ans permettent de ne pas envisager l'ouverture de sites nouveaux, dans un contexte touristique, paysager et environnemental riche et par conséquent contraignant pour l'exploitation des carrières.

- Investissements lourds réalisés sur le site de « La Guardia »

Au fil des années, les diverses techniques liés à la réduction des impacts potentiels de la carrière ont nécessité de très lourds investissements: environ 5 000 000 € sur 20 ans.

IMPACT VISUEL
De la carrière depuis la RD 2205



V – MESURES PRISES POUR LIMITER LES EFFETS DE LA CARRIERE

V.1. – Intégration dans le paysage

L'impact paysager de l'exploitation de la carrière sera atténué tout au long de la durée de vie du site par :

- L'organisation du phasage d'exploitation et du défrichement, de façon à maintenir les écrans visuels correspondant à la végétation en place le plus longtemps possible
- Le réaménagement du site coordonné à l'exploitation, ce qui permet de revégétaliser et de reboiser l'ensemble des fronts d'exploitation de la carrière : limitation de l'impact
- La création de buttes végétalisées à l'aide des stériles, du gisement, sur l'écran périphérique en bordure Ouest de la carrière, permettant de jouer un rôle d'écran visuel
- Le maintien de l'éperon rocheux (ancienne tête de puits) jusqu'au réaménagement des parties sommitales (fin de phase 1)
- La mise en œuvre de techniques de remise en état rapide : reverdissement par projection hydraulique associé aux techniques traditionnelles de boisement et de revégétalisation.

Ainsi :

- L'impact visuel généré par l'exploitation de carrière ne sera pas accru lors de la période 0-5 ans, mais tendra à se résorber par la remise en état du flanc Nord du site.
- Lors de la période 5-10 ans, l'impact de l'exploitation sera atténué au-dessus de l'altitude 395 m par le réaménagement des fronts Nord de l'excavation. Alors, depuis la vallée l'exploitation n'est plus visible, le seul élément qui fait référence à la carrière est le plateau réaménagé qui surplombe le hameau de La Courbaisse.
- L'exploitation en fosse se déroulant en-dessous de 380 m d'altitude est masquée depuis la vallée, par la roche en place jouant le rôle d'écran visuel. Au cours de la période 10-15 ans, l'ensemble des fronts au-dessus de 380 m seront remis en état.
- Depuis la R.D. 2205, l'impact visuel de la brèche créé par l'exploitation en « dent creuse » au niveau du Vallon des Carbonnières sera limité et atténué de façon coordonnée à l'exploitation. En fin de phase 4 (15-20 ans), la remise en état de l'ensemble des fronts d'exploitation est réalisée au-dessus de 335 m.
- Les gradins Est visibles depuis la R.D. 2205 au travers de la brèche côté Vallon des Carbonnières sont réaménagés au fur et à mesure de l'exploitation. Au cours de la période 20-25 ans, l'impact sera atténué par la remise en état de l'ensemble des fronts d'exploitation au-dessus de 305 m d'altitude.

- La dernière phase quinquennale -période 25-30 ans- n'engendrera pas d'impact supplémentaire et aboutira à la remise en état définitive du site.

V.2. – Préservation de la faune et de la flore

Des mesures de réduction d'impact sont nécessaires en particulier pour certaines espèces d'insectes et d'oiseaux.

Mesures concernant les habitats naturels

Malgré le caractère banal des habitats naturels impactés et donc le caractère plutôt faible des impacts résultants, il n'en demeure pas moins qu'il conviendra de limiter la consommation d'espaces naturels à son strict minimum.

En conséquence, deux mesures de réduction d'impact sont envisagées

- Utilisation de la piste d'accès à l'exploitation existante, jusqu'au remplacement par les nouvelles pistes situées en bordure Ouest du site.
- Limitation au maximum des emprises en milieu naturel (parcage des engins de chantiers et stockage des stériles sur les carreaux d'exploitation)

Une clôture pérenne sera posée en bordure des zones d'exploitation, afin d'éviter tout risque de débordement non maîtrisé. Il ne s'agira pas d'un grillage (limitant le déplacement des animaux) mais bien d'une clôture, par exemple à 2 câbles.

Mesures concernant l'Entomofaune

La principale menace correspond à l'impact potentiel des retombées de poussières sur les plantes hôte des 2 espèces de papillons protégés : Damier de la Succise et surtout Diane.

Les mesures de poussières effectuées sur le site mettent en évidence des retombées de poussières faibles aux abords de la carrière au niveau des plantes hôte du Damier. Ces retombées de poussières sont négligeables et n'entraîne pas de risque phytosanitaire.

Par ailleurs, l'impact résiduel sera réduit par la mise en place de systèmes d'arrosage des pistes limitant les levées de poussières et leurs vols en direction du Vallon de Cornial.

Mesures concernant l'avifaune

Une mesure de réduction d'impact va permettre une meilleure intégration écologique du projet par la réalisation des travaux de défrichage et de décapage hors période de reproduction des oiseaux nicheurs localement (du 15 février au 15 mai).

Ainsi, la réalisation de ces travaux devra avoir lieu hors des périodes les plus sensibles de reproduction, c'est-à-dire qu'elles pourront se dérouler de la fin du mois de juillet jusqu'en février inclus.

Le respect de cette période, permettra de supprimer les impacts temporaires sur l'avifaune, en évitant un dérangement ou une destruction des nichées (œufs et juvéniles non volants)

- Mesures concernant la réhabilitation du site au cours et en fin d'exploitation

Lors de la réhabilitation du site (au cours et en fin d'exploitation), la recolonisation de l'espace par la flore autochtone sera favorisée autant que possible, en particulier en veillant à ce que les matériaux de surface (après modelage paysager) soient suffisamment grossiers : utilisation de matériaux propres au site (terrain de découverte du gisement, brut d'abattage, etc...)

Par ailleurs, seules des espèces rustiques et locales seront choisies pour la revégétalisation du site, lorsque cela s'avérera nécessaire pour l'intégration paysagère de la carrière.

V.3. – Eaux et sols

Le procédé d'exploitation de la carrière ne met en œuvre aucun produit chimique, que ce soit au cours de l'extraction du gisement ou au cours du processus de traitement primaire des matériaux.

Les risques de pollution de la ressource en eau ne peuvent provenir par conséquent que des huiles et hydrocarbures utilisés pour le ravitaillement des engins de chantier : pelles hydrauliques, dumpers, chargeuses.

- Entretien et ravitaillement des engins

Les opérations d'entretien courant des engins, ainsi que le stockage des produits à caractère polluant (huiles, graisses) s'effectueront sur une aire aménagée de la carrière qui bénéficie des équipements nécessaires (aires étanches de rétention des hydrocarbures et bacs décanteur-déshuileur).

Le ravitaillement des engins est effectué en point fixe, sur une aire étanche réservée à cet effet.

L'entretien régulier des engins permet de réduire les risques de fuites d'hydrocarbures.

- Stockage d'hydrocarbure

La citerne de fioul est équipée d'un bac de rétention étanche.

- Moyens de lutte contre une pollution accidentelle

En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, toutes les mesures sont prises pour éviter sa diffusion dans le milieu naturel :

- Recouvrement de la zone souillée par des matériaux inertes ou/et absorbants
- Décapage des terrains souillés
- Stockage sur une aire étanche
- Récupération de ces terrains par un organisme agréé

Sur le site de la carrière, les fines (très absorbantes) en quantité permettent de neutraliser rapidement une pollution éventuelle.

V.4. – Préservation des biens matériels

L'exploitation du gisement sera aménagée de façon à assurer la sécurité des deux lignes hautes tension lors de leur déplacement conformément aux préconisations de la Société RTE (Réseau de Transport Electrique – Services Techniques d'Electricité de France):

- Distance de sécurité entre les câbles et les zones d'activité
- Mise en place de zone de protection lors des tirs de mines
- Aménagement des plans de tirs
- Exploitation au brise-roche à proximité du pylône
- Exploitation par micro-tir à proximité du pylône
- Adaptation du phasage d'exploitation

V.5. – Le bruit

En matière de bruit, les engins sont conformes à la réglementation et la carrière fonctionne du Lundi au Vendredi de 7 h 00 à 19 h 00.

Il n'y a aucune activité les dimanches et jours fériés.

Les émissions sonores resteront conformes aux seuils réglementaires en vigueur, que ce soit au niveau des zones à émergence réglementée ou en limite d'autorisation.

Aussi, un contrôle du niveau sonore est réalisé périodiquement sur le site et dans ses abords.

V.6. – Les vibrations

Les tirs de mines seront calibrés de manière à ne pas endommager les constructions avoisinantes et seront de ce fait toujours conformes aux prescriptions réglementaires.

En effet, les seuils de sécurité que se fixe l'exploitant pour l'élaboration des tirs, sont en-dessous du seuil édicté par l'Arrêté Ministériel du 22 septembre 1994.

V.7. – Les poussières

Les retombées de poussières aux abords de la carrière sont négligeables et n'entraîne pas de risque phytosanitaire pour l'environnement naturel. De plus, les nuisances induites par les émissions de poussières -en relation avec l'exploitation de la carrière sur les zones habitées du secteur- sont négligeables et ne demandent pas de mesures spécifiques en raison :

- des quantités émises au cours de l'exploitation
 - de l'orientation des vents dominants
 - du comportement des particules minérales émises
 - de l'existence de surfaces boisées en périphérie de l'exploitation jouant le rôle d'écran
 - du mode d'exploitation générant des fronts de taille pouvant également jouer le rôle d'écran
 - de la topographie locale (sommets du Suc de Garci et de Sulvera).
- De la prise de mesures compensatoires
- Transfert des matériaux depuis le poste de traitement primaire jusqu'au puits par convoyeur à bande
 - Confinement du puits par bouchon béton, dont l'accès se fait par un tunnel
 - Arrosage des pistes par temps sec et venteux.

Ces mesures permettront de lutter efficacement contre les envols de poussières sur la carrière.

Le personnel de la carrière dispose par ailleurs, de masques de protection individuelle.

V.8. – Mesures prévues pour l'utilisation rationnelle de l'énergie

L'utilisation rationnelle de l'énergie et la réduction des émissions de CO₂ sont actuellement d'importants objectifs pour la Société Granulats VICAT.

Dans le cadre du fonctionnement de la carrière de « *La Guardia* », les sources d'énergie utilisées sont :

- l'électricité pour la marche de l'installation de traitement primaire des matériaux
- l'électricité pour les éclairages et pour le chauffage des locaux du personnel
- le gas-oil pour le fonctionnement des engins d'exploitation.

L'utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus permet de réduire la consommation de carburants et les émissions de gaz d'échappement.

L'installation de traitement primaire des matériaux ne fonctionne pas en continu, mais par intermittence selon les besoins de la carrière.

De plus, la totalité des matériaux extraits sont convoyés à l'installation de traitement secondaire au moyen d'un puits de jet à l'intérieur du massif rocheux.

Cette méthode réduit considérablement les nuisances liées à la circulation des engins de transport (bruit, d'émissions de poussières, d'émissions de polluants de combustion de carburant), et les risques d'accidents ou de pollution accidentelle. Ainsi, la seule source d'énergie utilisée sur le site pour le transfert des matériaux est l'électricité, amenée directement le long du puits.

Le transfert des matériaux par puits, permet d'éviter le trafic de camions semi-remorque sur la RD 32 et notamment la traversée du village de la Tour.

A partir des données de l'ADEME, sur la base d'un tonnage kilométrique transporté annuellement (1 200 000 tonnes sur 15 kilomètres) : 18 000 000 tonnes/km, le tableau ci-dessous récapitule les quantités de polluants évités :

POLLUANTS	g / T Km	Emission en kg
CO ₂	79	1 422 000
CO	0.500	9 000
HC	0.200	3 600
NO _x	1.000	1 800
SO ₂	0.030	540
Particules	0.080	1 440
TOTAL	80.81	1 438 380

Le transfert des matériaux par le puits de jet, ainsi que l'emploi de tapis transporteur, permettent d'éviter l'émission d'environ 1 400 Tonnes de matière polluante dans l'air.

VI – EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Les mesures prises pour la santé humaine en réponse aux nuisances que peuvent provoquer des modifications apportées à l'environnement par l'exploitation de la carrière de « *La Guardia* ».

- Le bruit généré par l'activité est en effet conforme à la réglementation en limite d'autorisation et aux zones à émergence réglementée : l'extraction actuelle engendre un niveau sonore inférieur à 70 dB (A) en limite de la carrière et une émergence en période de jour auprès des habitations les plus proches inférieures à 5 dB (A) selon le niveau sonore ambiant initial.

Par ailleurs sur le site, des protections auditives efficaces sont mises à la disposition du personnel.

- Dans le cadre de l'exploitation projetée, les habitations périphériques ne sont pas exposées aux risques inhérents à l'inhalation des poussières.

En ce qui concerne le personnel de la carrière, des mesures d'empoussiérage sont réalisées sur le site semestriellement : les concentrations en quartz au sein des poussières alvéolaires, ne présentent pas de risque silicose pour le personnel de la carrière.

- L'extraction et le traitement des granulats mettent en œuvre des procédés simples et mécaniques, sans aucune intervention de produits chimiques pouvant présenter une toxicité ou une nocivité envers le personnel et les personnes extérieures.

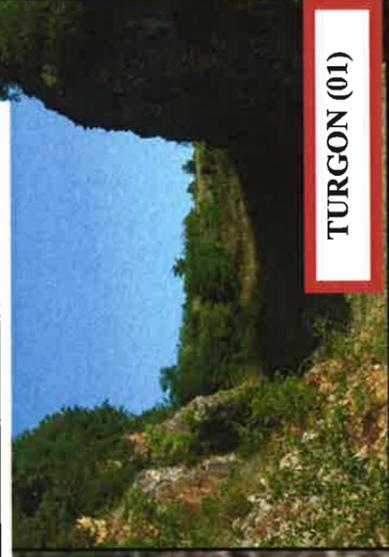
Sur le site, la seule source de pollution vraisemblable proviendrait de produits hydrocarbonés.

Les engins servant à l'exploitation du gisement et au chargement clients, sont régulièrement entretenus et révisés.

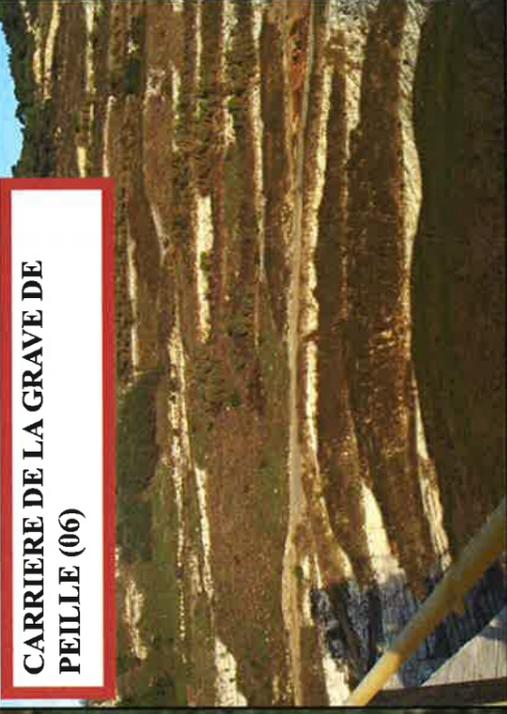
Exemples de réaménagements réalisés par le groupe



MONTAGNOLE (73)



TURGON (01)



CARRIERE DE LA GRAVE DE PEILLE (06)



1/25000



GROISSIAT (01)



Le site vu en perspective

VII – REMISE EN ETAT

VII.1. - Projet global de réaménagement

Les orientations définies par l'arrêté préfectoral du 24 mai 1996 pour la remise en état du site sont toutes reconduites dans le cadre de la présente demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière.

Le projet de remise en état de la carrière est le suivant :

- Les fronts d'exploitation et les banquettes, de la cote 530 m NGF à 250 m NGF, seront déstructurés (réduction des fronts de taille, zones d'éboulis) et végétalisés.
- En fin d'exploitation, le carreau de la carrière représentera une surface plane d'environ 4 ha, bordée au Nord et à l'Ouest et à l'Est par les fronts d'exploitation remis en état.
- Le fond de fouille sera situé à la côte 250 m NGF.
- Le carreau représentera une surface irrégulière végétalisée partiellement boisée, propice à la formation de mare en période pluvieuse, afin de favoriser le drainage, la décantation et l'infiltration des eaux pluviales dans le massif.

Ajoutons en outre qu'après mise en sécurité et nettoyage, le site sera remis en état de façon à pouvoir le restituer au milieu naturel. Pour ce faire, le site aura été préparé pour favoriser la recolonisation par les espèces autochtones.

Les espèces réintroduites se voudront rustiques et locales, conformément aux préconisations du Bureau d'Etudes ECO-MED. Cette mosaïque d'écosystème permettra d'optimiser la capacité d'accueil du milieu en augmentant quantitativement et qualitativement les niches écologiques offertes à la faune et à la flore.

Ce faisant, l'intégration paysagère et écologique du site –après remise en état – sera en harmonie avec l'environnement local. L'intégration paysagère sera soignée, conformément aux orientations définies par le Bureau d'Etudes OSMOSE PAYSAGE.

L'ambiance paysagère du site, après remise en état, est exprimée sur le plan de principe de l'état final ci-contre.

Après remise en état définitive, le site sera rétrocédé à la commune.

Les coûts de réaménagement sont établis, au terme des 6 phases quinquennales d'exploitation, à **769 250 €.**

VII.2. - Mesure de protection du site

Durant l'exploitation, plusieurs mesures seront prises pour la préservation du milieu naturel :

- Suivi écologique :

Un suivi écologique régulier durant la phase d'exploitation et de réaménagement sera mis en place, afin de contrôler le bon déroulement des travaux d'aménagement et obtenir les meilleurs résultats possibles.

- Mise en place d'une Commission Locale de Suivi :

La commission de suivi est une instance de concertation qui a une mission générale d'information du public en matière de sûreté et de suivi de l'impact des activités de l'installation classée sur les personnes et l'environnement.

Cette commission est compétente en matière d'information, de santé et de sécurité des riverains, directement ou indirectement (via par exemple les retombées sur l'agriculture, l'eau, l'environnement...).

Son travail vise à minimiser les risques relatifs à ces installations, y compris en cas d'accident, par une meilleure information des riverains et parties prenantes.

La commission de suivi est composée, à parts égales, de représentants d'Administrations Publiques, de l'Exploitant, d'Associations de protection de l'environnement concernées et de riverains.

Toute personne dont la présence paraît être utile peut participer aux séances de la commission.

Pour le bon fonctionnement de la commission, il est recommandé d'organiser une réunion par an et plus particulièrement lorsque la situation locale le justifie.

Au cours des réunions de la commission, les résultats de suivi seront pris en compte pour réorienter, le cas échéant, les mesures de compensations et de réhabilitation.

- Adhésion du site à la Charte Environnement UNICEM

La carrière située sur la commune de LA TOUR est affiliée à la Charte Environnement de l'UNICEM.

Comme toute activité industrielle, chaque site utilise une part du territoire dans lequel il doit s'intégrer le mieux possible. A cette fin et dès 1992, les producteurs de granulats se sont dotés d'une Charte professionnelle définissant les principes de bonnes pratiques environnementales et d'une réelle concertation.

En 2004, ils renforcent leur engagement sous l'égide de l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) au travers de la Charte Environnement des Industries de Carrières en proposant un système collectif et innovant d'amélioration continue (document en annexe).

Cette démarche volontaire de progrès permet aux entreprises adhérentes de mettre en œuvre et de concrétiser leurs engagements en bénéficiant d'une organisation, d'outils et de services.

Pour l'Entreprise, adhérer à la Charte, c'est prendre l'engagement, pour l'ensemble des sites de la Société Granulats VICAT, de :

- maîtriser ses impacts environnementaux
- mettre en œuvre une concertation constructive
- développer sa compétence environnementale.

A cette fin, un outil spécifique a été défini avec et pour les entreprises : le Chemin de progrès.

Celui-ci comporte quatre étapes, dont la dernière garantit le respect d'un socle commun de bonnes pratiques définies dans un Référentiel de Progrès Environnemental.

Le Chemin de progrès repose sur un système d'audit et de conseil organisé suivant un rythme annuel.

Le Chemin de progrès repose sur un cycle triennal et des actions annuelles :

- Audit initial du site ou « audit » de positionnement »
- Formulation et mise en œuvre, par l'Entreprise, d'un plan d'actions de trois ans pour atteindre l'étape 4.

L'Audit initial sur le site de « *La Guardia* » a été réalisé en 2008 : niveau 2.

Le 1^{er} audit a été finalisé le 18 Février 2010 : niveau 3.